

PACTE MONDIAL  
DES NATIONS UNIES  
**PANORAMA DES ACTIONS**  
**MAIF 2021**

---



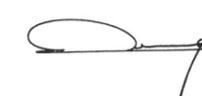
assureur militant

	Édito du président et du directeur général . . . . .	3
	Les dix principes du Pacte mondial . . . . .	4
<b>1</b> LES DROITS DE L'HOMME P. 5	<b>1.1</b> - Primauté de la personne . . . . .	9
	<b>1.2</b> - Protéger les vies et les biens . . . . .	11
	<b>1.3</b> - Faciliter l'accès de tous à l'éducation . . . . .	12
	<b>1.4</b> - Susciter les échanges et le débat d'idées . . . . .	13
	<b>1.5</b> - Appuyer les initiatives en faveur d'un monde meilleur . . . . .	14
	<b>1.6</b> - Investir de façon responsable . . . . .	15
	<b>1.7</b> - Épargner de manière solidaire . . . . .	16
<b>2</b> LES NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL P. 18	<b>2.1</b> - Les instances représentatives du personnel . . . . .	21
	<b>2.2</b> - La direction des Richesses humaines innove . . . . .	21
	<b>2.3</b> - L'égalité professionnelle femmes-hommes fait l'unanimité . . . . .	22
	<b>2.4</b> - L'emploi des personnes en situation de handicap : une progression constante . . . . .	23
	<b>2.5</b> - L'alternance : accueillir et bien accompagner les jeunes . . . . .	23
	<b>2.6</b> - La gestion des temps partiels au diapason des choix de vie . . . . .	24
	<b>2.7</b> - La qualité de vie au travail et la prévention des risques . . . . .	24
	<b>2.8</b> - Des actions sur plusieurs fronts . . . . .	25
<b>3</b> L'ENVIRONNEMENT P. 26	<b>3.1</b> - Quatre principes d'action . . . . .	28
	<b>3.2</b> - L'énergie : place à la sobriété et aux sources renouvelables . . . . .	29
	<b>3.3</b> - Les risques environnementaux . . . . .	30
	<b>3.4</b> - Priorité aux mobilités douces . . . . .	30
	<b>3.5</b> - La biodiversité au centre des attentions . . . . .	31
	<b>3.6</b> - Une consommation d'eau limitée . . . . .	31
	<b>3.7</b> - Déchets : une démarche très volontariste . . . . .	31
	<b>3.8</b> - L'économie circulaire : rien ne se perd, tout se transforme . . . . .	32
	<b>3.9</b> - Accompagner pour agir . . . . .	33
	<b>3.10</b> - Investir pour le climat . . . . .	34
	<b>3.11</b> - Le numérique responsable . . . . .	35
<b>4</b> LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION P. 36	<b>4.1</b> - Une organisation interne adaptée . . . . .	38
	<b>4.2</b> - Une démarche renforcée par la loi Sapin 2 . . . . .	38
	<b>4.3</b> - La lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme . . . . .	38

En signant le Pacte mondial des Nations unies en 2006, MAIF a souhaité donner une portée universelle à l'engagement qui est le sien depuis sa création. Mutuelle, militante, solidaire, engagée, notre entreprise ne peut concevoir sa démarche hors d'une dimension humaine qui est son ressort premier et le socle de sa performance. Elle lui donne une exigence, une responsabilité, qui la pousse à mobiliser ses forces et orienter son action en direction d'un mieux commun, au service de ses sociétaires bien sûr, de ses acteurs internes, mais aussi de la société tout entière. En 2021, où le monde entier a été frappé pour une deuxième année par une épidémie meurtrière et une crise aux multiples facettes, la nécessité de s'accorder sur des priorités pour l'homme et la planète est apparue avec une évidence renouvelée. Les droits humains, la santé, la liberté, la solidarité, le respect de l'environnement ont été regardés avec un sentiment d'urgence inédit. On ignore encore s'il y aura et ce que sera «le monde d'après», mais la crise sanitaire qui a bouleversé les économies a sans nul doute remis en cause un peu de l'ordre établi. Souhaitons que toujours plus d'acteurs s'engagent au nom des valeurs humaines qui nous sont si précieuses. En 2020, MAIF est devenue société à mission et a ancré dans ses statuts sa volonté de générer à travers son activité un impact positif sur la société. Offres protectrices des hommes et de l'environnement, investissements responsables, stratégie climat, égalité professionnelle, soutien aux plus fragiles, promotion de l'économie circulaire... la liste des voies que nous empruntons pour contribuer à construire un monde plus équitable et durable est longue. Au-delà des mots, au-delà des principes, nous vous présentons ici des actes.



**Yves Pellicier,**  
président de la MAIF



**Pascal Demurger,**  
directeur général de la MAIF

## LES DIX PRINCIPES DU PACTE MONDIAL

### Les droits de l'homme

- ➔ **PRINCIPE N°1**: les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits humains.
- ➔ **PRINCIPE N°2**: les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme.

### Les normes internationales du travail

- ➔ **PRINCIPE N°3**: les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.
- ➔ **PRINCIPE N°4**: les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.
- ➔ **PRINCIPE N°5**: les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.
- ➔ **PRINCIPE N°6**: les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.

### L'environnement

- ➔ **PRINCIPE N°7**: les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement.
- ➔ **PRINCIPE N°8**: les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.
- ➔ **PRINCIPE N°9**: les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

### La lutte contre la corruption

- ➔ **PRINCIPE N°10**: les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

# 1

# Les droits de l'homme

## 1 - Les droits de l'homme

➔ **PRINCIPE N°1**: les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits humains.

Le Global Compact demande à ses participants de promouvoir et de respecter les droits de l'homme (droit à l'éducation, à la liberté d'expression, à un environnement sain, etc.) dans leur sphère d'influence. Respecter les droits de l'homme signifie faire preuve de vigilance pour identifier les impacts négatifs potentiels directs ou indirects de l'organisation, afin de les corriger. L'être humain doit jouir de ses droits sans distinction de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, de convictions politiques ou autres, d'origine nationale ou sociale, de propriété, de naissance ou tout autre statut. Au-delà du simple respect des droits humains, les organisations sont encouragées à prendre des mesures concrètes et

volontaires pour soutenir et promouvoir le respect des droits humains en apportant une contribution positive à travers leur cœur de métier, leurs investissements sociaux stratégiques, leurs politiques de mécénat, leurs engagements politiques publics, leurs partenariats et autres actions collectives. Ces mesures devraient être un complément et non un substitut à l'action de l'entreprise. Une attention particulière devrait être accordée aux droits des groupes vulnérables, notamment les femmes, les enfants, les personnes atteintes de handicap, les peuples autochtones, les travailleurs migrants, les personnes âgées, etc.

➔ **PRINCIPE N°2**: les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme.

La complicité est le fait d'être impliqué directement ou indirectement dans la violation des droits de l'homme commise par une autre société, un gouvernement, un individu, un groupe ou autre. Ce risque de complicité peut être particulièrement élevé dans les zones à faible gouvernance, ainsi que dans les régions où l'abus des droits de l'homme est largement répandu. Cependant, ce risque existe dans tous les secteurs et tous les pays. L'obligation de respecter les droits de l'homme, conformément au principe 1 du

Global Compact des Nations unies et aux Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, inclut le fait d'éviter la complicité. Le risque d'une allégation de complicité est réduit si une entreprise fait preuve d'une diligence raisonnable, en particulier au sein de sa chaîne de valeurs. Ces processus permettent d'identifier, de prévenir ou d'atténuer les risques sur les droits de l'homme liés à ses produits, opérations ou services.

### En 2020, MAIF est devenue société à mission

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 11 juillet 2020, les élus des sociétaires ont massivement approuvé la proposition du conseil d'administration de faire de leur mutuelle une société à mission. MAIF est ainsi l'une des premières grandes entreprises françaises et la première société d'assurance à adopter ce statut ouvert par la loi Pacte, relative à la croissance et à la transformation des entreprises. L'entreprise, historiquement engagée en matière de responsabilité sociétale, affirme sa mission d'intérêt collectif, fondée sur une attention sincère portée à toutes ses parties prenantes. Celle-ci est inscrite dans sa raison d'être et fixe le cap pour toutes ses décisions et tous ses actes à venir.

[entreprise.maif.fr/mission](https://entreprise.maif.fr/mission)

### La raison d'être MAIF

Convaincus que seule une attention sincère portée à l'autre et au monde permet de garantir un réel mieux commun, nous, MAIF, plaçons cette attention au cœur de chacun de nos engagements et de chacune de nos actions.

C'est notre raison d'être, ce que nous faisons aujourd'hui et que nous continuerons à faire demain.

#### Cette mission est un engagement pérenne inscrit dans les statuts, associé à cinq grands objectifs sociaux et environnementaux :

- > placer l'intérêt de ses sociétaires au cœur de ses activités ;
- > favoriser, par une attention sincère, l'épanouissement de ses acteurs internes au sein d'un collectif engagé ;
- > contribuer à la construction d'une société plus solidaire à travers ses activités ;
- > participer à la transition écologique au travers de ses activités ;
- > promouvoir le développement de modèles d'entreprises engagées dans la recherche d'impacts positifs.

#### Elle s'accompagne d'une obligation de résultats

La mission est l'affaire de tous. Aussi, afin d'impliquer l'entreprise dans sa globalité, la mise en œuvre concrète des objectifs statutaires a été formulée dans une première feuille de route, commune à tous les métiers MAIF. Quatorze actions de progrès ont été identifiées, couvrant toute la chaîne de valeurs MAIF.

Afin de suivre et de favoriser la bonne réalisation de ces objectifs, MAIF s'est dotée d'un dispositif de gouvernance dédié. Ce comité de mission, composé de cinq représentants internes et de cinq membres extérieurs indépendants, a vérifié l'adéquation à la mission des actions menées et a été force de proposition.

Il s'est réuni cinq fois en 2021, et un rapport d'impact a été porté à la connaissance des représentants des sociétaires et, plus largement, du grand public.

[entreprise.maif.fr/rapport-mission](https://entreprise.maif.fr/rapport-mission)

En outre, un organisme tiers indépendant (OTI), le cabinet de Saint-Front, a été sélectionné fin mars 2021. Il a procédé à un premier examen des points forts et des axes d'amélioration. Suite à l'audit réglementaire, l'OTI a produit son rapport au premier semestre 2022.

MAIF s'est exprimée à plusieurs reprises sur les vertus de société à mission dans différents titres de la presse nationale. Elle a participé activement au festival ELLE Green, les 12 et 13 juin 2021, organisé par le magazine ELLE, en partenariat avec la Fondation GoodPlanet.

En octobre, dans le cadre du Grand Prix de la good économie, elle a également reçu le trophée d'or du Prix de société à mission de l'année, décerné par le magazine *The Good* et soutenu par le secrétariat d'État chargé de l'Économie sociale, solidaire et responsable, mais aussi par le C3D (collège des directeurs du développement durable), la communauté des entreprises à mission et le réseau Entreprendre.

#### Des engagements visibles et à l'épreuve des actes

La crise sanitaire a renforcé l'exigence des Français vis-à-vis des entreprises, incitées à prendre leur part de responsabilité face aux grands défis sociaux et environnementaux. MAIF a souhaité montrer comment elle traduit en actes ses engagements et son attention sincère à l'égard de ses parties prenantes. Sa communication, en phase avec sa mission, est centrée sur les preuves tangibles de son action en faveur du mieux commun, fédérée autour du #ChaqueActeCompte.

En 2021, MAIF a poursuivi sa communication publicitaire en TV sur les trois mêmes thématiques : lutte contre le gaspillage avec les pièces de réemploi en réparation auto ; épargne responsable et solidaire et réduction des déchets avec la réparation de l'électroménager. MAIF a également mené des campagnes avec des influenceurs pour sensibiliser le grand public, notamment les trentenaires, sur des sujets d'engagements (comme le numérique éthique). En 2021, son indice d'e-réputation\* est de 6/10, stable par rapport à 2020.

\* Moyenne pondérée des mentions de MAIF dans la presse, sur les réseaux sociaux et sur le web (indice calculé par MAIF).

## 1 - Les droits de l'homme



### 2021 : MAIF VIE devient société à mission

Créée en 1985, MAIF VIE est la filiale d'assurance vie de MAIF. Elle est présente dans les domaines :

- > de l'épargne et de l'épargne retraite, avec les contrats Assurance vie Responsable et Solidaire, Plan d'épargne retraite Responsable et Solidaire ;
- > de la prévoyance, avec Rassurer Solutions, contrat d'assurance décès toutes causes, et Sollicitudes, contrat d'assurance obsèques ;
- > de la couverture de prêts immobiliers, avec Assurance Emprunteur MAIF.

Les offres d'assurance MAIF VIE répondent aux critères de qualité, de transparence et d'équité, qui caractérisent l'accompagnement personnalisé des sociétaires proposé par MAIF.

MAIF VIE a adopté le statut de société à mission en juin 2021. Dans la continuité de MAIF, dont elle partage la raison d'être, elle s'est engagée à faire de la recherche d'un impact social et environnemental positif une priorité dans toutes ses activités.

MAIF VIE définit elle-même dans ses actions une trajectoire visant à proposer au plus grand nombre une offre permettant d'aligner les intérêts des épargnants avec la recherche d'intérêt général et de mieux commun. Elle complète les engagements pris au cours de ces dernières années, par exemple, avec la labellisation ISR (Investissement socialement responsable) de plus de 90 % de ses investissements et avec l'obtention du label Finansol pour le fonds euros de son offre d'assurance vie.

Acteur majeur de l'économie sociale et solidaire, aujourd'hui entreprise à mission plaçant l'attention portée à l'autre et au monde au fondement de sa démarche, MAIF a depuis toujours donné la primauté à l'humain. Les droits de l'homme et du citoyen, la protection des droits des personnes sont dans l'esprit et les principes du contrat social comme du contrat mutualiste. MAIF se différencie par une pratique de l'assurance dans laquelle la dimension humaine et l'intérêt collectif priment sur les intérêts financiers et individuels. Pour l'assureur militant et pour l'entreprise citoyenne, les valeurs intangibles que sont le respect de la personne, la solidarité, l'équité, la responsabilité, l'accès à l'éducation sont plus que jamais des valeurs d'avenir et sont le socle de la confiance tissée avec ses sociétaires.

### 1.1 - Primauté de la personne

Le modèle d'entreprise MAIF se veut à la fois performant et durable, en servant la satisfaction et les intérêts partagés de sociétaires, d'acteurs internes et de partenaires, tous parties prenantes d'un projet sociétal plus global tourné vers un mieux commun. Au fondement de la démocratie mutualiste, 1 personne = 1 voix. Chaque individualité est reconnue et constitutive d'un collectif auquel, si elle le souhaite, elle peut participer activement.

#### > Le bénéfice commun pour objectif

MAIF n'a ni capital social ni actionnaires : elle appartient à ses sociétaires et exerce son activité à leur seul bénéfice. À la fois assureur et assuré, chaque sociétaire est membre à part entière d'une communauté dont il partage les valeurs, les droits et les devoirs. Par ses engagements et ses comportements quotidiens, il est un acteur responsable de la bonne santé du groupe.

#### > Des sociétaires électeurs

Les sociétaires peuvent participer à la vie de leur mutuelle d'assurance de plusieurs façons. Ils détiennent une voix pour élire ceux qui, parmi eux, souhaitent s'engager pendant trois ans pour les représenter. Lors de l'assemblée générale annuelle, les 750 élus des sociétaires se prononcent ainsi sur l'activité, sur les comptes et sur la politique du conseil d'administration dont ils élisent les membres. Ils relaient aussi la parole des sociétaires afin d'améliorer les services et les garanties, et sont les seuls compétents pour modifier les statuts. Spécificité du modèle mutualiste, cet exercice de démocratie d'entreprise légitime une façon différente de concevoir l'assurance depuis quatre-vingt-sept ans.

MAIF s'appuie également sur un réseau de 650 mandataires du conseil d'administration qui, sur le terrain, au téléphone et via les réseaux sociaux, contribuent aux côtés des équipes salariées à l'excellence de la relation et à la fidélisation des sociétaires. Ils représentent la mutuelle sur le plan local et incarnent concrètement l'engagement d'assureur militant.

#### > Relever le défi de la proximité à distance

En 2021, la vie démocratique et mutualiste a dû s'adapter

aux exigences imposées par la situation sanitaire. L'assemblée générale de juin s'est déroulée à distance, les élus ayant pu voter par correspondance pendant la semaine qui précédait, puis prendre part à ce temps fort durant sa diffusion en direct.

Et pendant toute l'année, l'entreprise a maintenu un lien étroit avec les militants et les représentants des sociétaires en proposant de nombreux rendez-vous en ligne.

#### • Une gouvernance renforcée en 2021

Le 16 juin 2021, le conseil d'administration MAIF a fait évoluer sa gouvernance, conformément aux recommandations de l'ACPR pour des groupes d'assurance importants tels que le groupe MAIF.

Par sa décision, le conseil d'administration, suivant les recommandations en ligne avec la réglementation européenne Solvabilité 2, dissocie les fonctions d'orientation et de contrôle exercées par le conseil d'administration et les fonctions exécutives exercées par la direction générale.

Cela conduit à faire évoluer la « règle des quatre yeux », à savoir qu'une société d'assurance doit désigner au moins deux dirigeants effectifs. Le président du conseil d'administration de la MAIF ne peut plus cumuler ses fonctions d'orientation et de contrôle avec la responsabilité du dirigeant effectif.

Aux côtés du directeur général Pascal Demurger, le conseil d'administration a donc désigné un directeur général délégué, Nicolas Boudinet.

Des évolutions propres à la gouvernance MAIF sont venues renforcer la pratique démocratique en 2021, notamment via un nouveau modèle militant qui réaffirme les grands principes du militantisme MAIF.

L'année 2021 a également été marquée par l'élection de trois administrateurs élus par les salariés. Avec les vingt-et-un administrateurs élus par l'assemblée générale, ils ont participé à la réflexion collective sur le fonctionnement du conseil d'administration, ainsi que le demande son règlement intérieur.

#### > De l'attention à la solidarité

MAIF suit de près la satisfaction de ses sociétaires. Elle déploie un large éventail de moyens humains et tech-

# 1 - Les droits de l'homme

niques de mesure et d'amélioration continue : enquêtes à chaud, analyses des remontées spontanées, baromètres annuels... Elle objective également régulièrement de réduire le délai de traitement des réclamations. Une attention particulière est portée aux sociétaires de plus de 75 ans ayant vécu une situation traumatisante en rapport avec une chute, un incendie, un dégât des eaux (dispositif Colibri). Les mandataires locaux se chargent de contacter les personnes en situation de fragilité afin de prendre de leur nouvelles. En 2021, environ 3 700 sociétaires ont ainsi été contactés.

2021 a été l'occasion d'expérimenter un nouveau volet de cette opération : le concept « prendre des nouvelles ». Par un appel téléphonique, il s'agit de s'enquérir auprès du sociétaire du bon rétablissement de sa situation après la clôture de son dossier sinistre. Pour ce faire, une nouvelle équipe de dix mandataires du conseil d'administration a été mise en place.

## • MAIF solidaire et mobilisée face à la crise sanitaire

Au-delà des nombreuses actions menées en 2020, « faire face ensemble » est resté le leitmotiv MAIF tout au long de la crise sanitaire 2021. Cela s'est traduit par des gestes forts, notamment à l'attention des sociétaires. Ainsi, par exemple, sur proposition de la direction générale, le conseil d'administration a décidé le gel des tarifs d'assurance auto 2021, un acte qui fait suite au remboursement des économies liées à la baisse de sinistralité en 2020.

## • Une relation enracinée dans la confiance

L'organisation MAIF est fondée sur un principe essentiel : la confiance. Cette confiance a priori à tous les stades de la relation, surtout pendant la crise sanitaire, entretient un fonctionnement vertueux et pérenne, basé sur l'écoute et la transparence. Un lien singulier unit MAIF à ses sociétaires, qui lui témoignent la même confiance et une fidélité remarquable. Cette relation unique dans le monde de l'assurance fait la force du groupe. La qualité de la relation sociétaire MAIF a été saluée pour la dix-septième fois consécutive. MAIF est montée sur la première marche du podium de la Relation client® assurance 2021\*.



\* Enquête réalisée par BearingPoint et Kantar en décembre 2021 auprès de clients/usagers d'entreprises/administrations, issus d'un échantillon de 4 000 personnes.

## • La relation sociétaire certifiée France

MAIF a soutenu la création, aux côtés de l'Association française de la relation client (AFRC), de la nouvelle certification Relation Client France. Cette certification lui a été attribuée en 2021, en raison de ses engagements sur les territoires dans une dynamique de proximité, notamment par l'insertion locale, le maintien de l'emploi, la formation et l'inclusion dans un écosystème.

### > Proximité avec les plus fragiles

Nous portons une attention particulière aux publics les plus fragiles et nous menons une démarche volontariste pour l'égalité des chances.

## • Secourir les personnes sourdes et malentendantes

Accident, malaise, incendie... En cas d'urgence, les sociétaires peuvent être localisés avec l'application mobile MAIF et secourus 24 h/24 et 7 j/7, même s'ils ne sont pas en mesure de parler ou d'entendre. Ce dispositif a été conçu avec des médecins spécialistes de l'urgence et avec l'aide de personnes sourdes et malentendantes. MAIF Assistance reste joignable par SMS.

[maif.fr/appli-mobile](https://maif.fr/appli-mobile)

## • Des relations étroites avec le secteur protégé et adapté

Depuis l'entrée en vigueur en 2010 du premier accord d'entreprise pour l'emploi et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap, MAIF s'est engagée à renforcer sa collaboration avec le secteur protégé et adapté : contrats de maintenance des bâtiments (électricité, plomberie, serrurerie), préparation pour le restaurant du siège, archivage de documents, récupération et recyclage d'outils bureautiques, entretien des espaces verts, nettoyage de locaux.

Le développement de la sous-traitance avec ce secteur rend concret l'engagement de l'entreprise en faveur de l'égalité des chances.

## • L'accessibilité, un combat pour l'égalité

Nous accompagnons nos sociétaires dans la gestion des conséquences de l'accident et dans leurs projets de vie, quelle que soit leur situation. MAIF a élaboré une large offre de prestations d'assistance après l'accident, et elle s'attache à faciliter l'accès à ses services aux personnes en situation de handicap. Depuis 2010, sa documentation est fournie gratuitement en braille, en caractères agrandis ainsi que sur support audio (CD), sur simple demande téléphonique ou via l'espace personnel du site maif.fr. Un dispositif d'accueil pour les personnes malentendantes est déployé dans les délégations. Elles peuvent également se faire représenter par un traducteur en langue des signes, le coût de la presta-

tion étant pris en charge par MAIF. Depuis 2017, les délégations sont auditées sur leur accessibilité. Le résultat est communiqué sur maif.fr et sur l'application de la start-up Picto Access, afin d'aider les personnes à mieux préparer leur visite. Les sociétaires sourds et malentendants ont la possibilité de contacter les services téléphoniques MAIF via son partenaire Elio Connect, en visio-interprétariat en langue des signes française, ou en transcription instantanée de la parole.

## 1.2 - Protéger les vies et les biens

L'éducation à la prévention est le plus ancien engagement sociétal MAIF, inhérent à sa conception du métier d'assureur. Depuis sa création, nous nous mobilisons pour la sécurité des personnes et pour éviter l'accident et ses conséquences, que le risque soit routier, domestique, naturel, ou, désormais, numérique. Notre démarche de prévention repose sur un triptyque efficace : recherches scientifiques sur les risques via la Fondation MAIF pour la recherche, solutions éducatives pour le grand public, au travers, entre autres, de l'association Prévention MAIF, responsabilisation de l'assuré.

### > Financer la recherche

Reconnue d'utilité publique, la Fondation MAIF finance des projets de recherche scientifique afin de prévenir les risques. Parmi ses critères de sélection figurent en bonne place les bénéfices que leurs résultats peuvent avoir pour nos concitoyens. Parmi les réalisations récentes :

- une étude et un modèle de simulation des comportements routiers des trottinettes électriques ;
- l'équipement des bus lyonnais avec un système de rétrovision, qui supprime les angles morts pour le conducteur du bus ;
- une méthode et des outils d'amélioration des politiques de prévention des séismes à destination des élus et des gestionnaires de collectivités territoriales ;
- une étude sur les potentialités, en termes de protection des motards, des futurs systèmes de communication inter-véhiculaires.

### > Éduquer aux risques

#### • Avec Prévention MAIF

Depuis sa création en 1980, la mission de Prévention MAIF est d'informer et de sensibiliser aux risques. Cette association loi 1901, reconnue d'intérêt général depuis décembre 2015, mise sur la diffusion d'outils pédagogiques et sur les actions de terrain de ses 1 600 militants bénévoles. Présente sur tout le territoire grâce à ses antennes départementales, Prévention MAIF intervient sur les thématiques des accidents de la route, des dangers de la vie courante, des gestes qui sauvent, des risques

numériques, des aléas naturels ou technologiques via sa plateforme Prév/Entraide. L'association œuvre également en faveur de l'éducation à la sécurité tout au long de la vie avec des applications (Mobilecool, Riskou, Testonrisk...), des pièces de théâtre interactives (*Complot dans l'dico*, *Cocktails à gogo...*) ou l'utilisation de la réalité virtuelle avec Bon sens' Contre sens', qui a reçu deux prix Stratégie. L'association s'est dotée en 2021 d'une raison d'être, fruit d'une réflexion mêlant la structure dirigeante de l'association, des membres d'antennes locales et des experts.

## La raison d'être de Prévention MAIF

Parce que l'écoute et l'attention portée à soi, à l'autre et au monde sont des conditions nécessaires à l'épanouissement individuel et collectif, Nous voulons, par une approche positive, préparer chaque citoyen à l'expérience des risques rencontrés au cours de sa vie pour qu'il puisse les anticiper et agir en responsabilité.

#### • Avec des partenaires

MAIF mène des opérations de sensibilisation avec ses partenaires. Au Futuroscope, Graines de pilotes est une attraction où les enfants conduisent une voiture électrique tout en apprenant le code de la route. Avec Graines de Sauveteurs, les sauveteurs de la Société de sauvetage en mer (SNSM) délivrent des conseils pour profiter de la plage en toute sécurité, et l'attraction Sauvetage Academy permet aux 5-12 ans de se glisser dans la peau d'un sauveteur et d'être sensibilisé aux risques maritimes. À travers son dispositif Solutions jeunes conducteurs, MAIF accompagne les enfants de sociétaires de l'apprentissage de la conduite jusqu'à la prise d'autonomie, avec une sélection d'auto-écoles identifiées MAIF confiance. Via l'approche digitale et ludique de l'application gratuite Conduire par MAIF, les apprentis conducteurs améliorent leur conduite. MAIF contribue aux efforts collectifs en participant aux travaux d'Assurance Prévention, une association regroupant l'ensemble des assureurs.

#### • Former aux premiers secours

Depuis 2011, MAIF est partenaire du ministère de l'Éducation nationale pour la formation aux gestes de premiers secours : formation de formateurs, dotation en matériel et, en concertation avec le ministère de l'Intérieur, création d'outils pédagogiques (dépliant-mémo, affiche-mémo, vidéos). Le soutien MAIF a permis de porter à 10 000 le nombre de formateurs et de former 70 % des

# 1 - Les droits de l'homme

collégiens, avec un objectif de 90% d'ici à 2022. En partenariat avec la Protection civile et les fédérations sportives, nous menons par ailleurs des opérations d'apprentissage des gestes qui sauvent. Plus de 1 000 jeunes de l'UNSS ont ainsi pu être formés. Nous invitons plus largement l'ensemble de la société civile à se former en mettant à la disposition de tous notre page Facebook @Apprendre, dont les publications ont généré 7,2 millions de vues en 2021. Elle prodigue à plus de 276 000 fans de nombreux conseils et vidéos, également disponibles sur MAIF-YouTube. MAIF soutient l'application Staying Alive, laquelle permet de géolocaliser les défibrillateurs cardiaques disponibles sur tout le territoire. Lorsqu'une personne est victime d'un arrêt cardiaque et que l'alerte pompiers est donnée, l'application mobilise les personnes formées aux gestes qui sauvent les plus proches, afin qu'elles puissent intervenir le plus rapidement possible.

## > Une offre d'assurance automobile collaborative

Via sa filiale Altima Assurances, MAIF a lancé en mai 2017 une offre d'assurance automobile collaborative. Cette offre est dédiée aux communautés de conducteurs qui partagent les mêmes usages, les mêmes besoins de couverture, et qui souhaitent s'assurer ensemble et autrement. La communauté a accès à des garanties et services sur mesure. Si elle déclare très peu de sinistres dans l'année, ses membres peuvent bénéficier d'une redistribution d'une partie de la prime d'assurance.

## > Des données personnelles sécurisées

Pour aider le grand public à comprendre et à maîtriser les risques inhérents à la circulation des données personnelles via les outils numériques, MAIF a lancé et développé depuis 2015 le dispositif Mes datas et moi. Il accompagne gratuitement les internautes dans leur pratique du web, les informe sur les usages d'internet, l'utilisation des données personnelles et les enjeux du numérique. Le dispositif, composé d'un site et d'une application, propose également des expériences en réalité virtuelle pour se glisser, par exemple, dans la peau d'un hacker. En 2021, le dispositif s'est enrichi d'un guide, #Reboot, pour repenser l'impact du numérique sur l'environnement.

[mesdatasetmoi.fr](http://mesdatasetmoi.fr)

Nous nous sommes dotés en 2017 d'une charte numérique en faveur de la protection des données personnelles et du respect de la vie privée, qui grave dans le marbre ses exigences en la matière. L'entreprise assure l'accompagnement des métiers et la formation des personnels pour veiller à la conformité de son action avec le Règlement général européen pour la protection des données (RGPD). À ce titre, elle a désigné un délégué à la protection des

données, et anime un réseau de correspondants dans chacune de ses filiales. Leurs travaux ont apporté de la transparence et ont facilité l'exercice de leurs droits par les sociétaires, notamment en rendant effectif le droit à la portabilité ou en permettant à chacun de gérer les canaux par lesquels il accepte d'être démarché.

Depuis 2017, le MAIF numérique tour a visité plus de 160 communes, les sensibilisant aux risques et aux opportunités du numérique. Une formule renouvelée en 2021, le Numérique tour fédéré par MAIF a permis de créer dans tous les territoires, y compris les plus enclavés, de véritables carrefours de rencontres au service de l'inclusion numérique à destination de tous les publics.

## 1.3 - Faciliter l'accès de tous à l'éducation

L'accès du plus grand nombre à l'éducation, et plus largement à la connaissance, est la plus sûre façon de construire une société plus responsable, plus équitable, formée de citoyens éclairés et conscients de leurs droits et devoirs. Nous n'avons cessé de nous mobiliser pour servir cette ambition sociétale et contribuer à réduire les discriminations entre les citoyens. Nous diffusons des outils pédagogiques gratuits et apportons notre soutien à des initiatives en faveur de l'éducation pour tous.

### > De la maternelle au supérieur, œuvrer à la réussite des études

#### • L'assistance scolaire personnalisée

L'assistance scolaire personnalisée, conçue et réalisée par rue des écoles en partenariat avec MAIF, est un service en ligne gratuit et accessible à tous, sociétaires ou non. C'est un outil d'accompagnement pédagogique, pont numérique entre l'école et la maison, destiné aux élèves, de la maternelle au lycée. Au moyen de fiches pédagogiques et d'exercices expliqués, l'enfant a accès à un programme d'entraînement et de révision. C'est aussi un support complet pour tout enfant rencontrant une difficulté scolaire : défaillance passagère, handicap ou maladie grave. Depuis sa création en 2001, le site, qui s'est révélé particulièrement adapté pour faire face à la crise sanitaire, a bénéficié à quelque deux millions d'utilisateurs.

[assistancescolaire.com](http://assistancescolaire.com)

#### • Préparer son bac ou son concours

Compte tenu du contexte sanitaire et de ses conséquences sur la scolarité en 2020, MAIF a offert le téléchargement complet des hors-série *Réviser son bac avec Le Monde* à tous les lycéens, qu'ils soient ou non sociétaires. En 2021, plus de 115 100 exemplaires ont été téléchargés. De nouveaux contenus ont pu être proposés aux étudiants : podcasts, cartes mentales...

Le site Cap Concours, que nous coéditons avec rue des écoles, propose pour sa part des outils d'évaluation et de révision pour la préparation des concours de l'enseignement, et des épreuves d'entrée dans les établissements de formation au travail social.

[maif.fr/cap-concours](http://maif.fr/cap-concours)

#### • Une page Facebook pour parents et enseignants

La page MAIF Éducation parents-profs vise à rapprocher parents et professionnels de l'éducation pour le bénéfice de l'élève. Cet espace d'échange autour de sujets de société et d'actualité diffuse des informations pratiques en lien avec la scolarité. Il comptait 61 300 fans en 2021. Ses publications ont généré 3,4 millions de vues.

### > Accueillir et accompagner les élèves en situation de handicap

#### • Tous à l'école

Partenaire de tousalecole.fr, MAIF contribue à faire connaître ce site, conçu par l'Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés. Il fournit à tous les acteurs de la scolarisation ainsi qu'aux élèves et parents des ressources pratiques et vérifiées autour de quatre grandes thématiques : rendre l'école accessible, s'informer sur les maladies, les handicaps et leurs conséquences, connaître le point de vue des personnes concernées, travailler ensemble.

[tousalecole.fr](http://tousalecole.fr)

#### • Des solutions éducatives adaptées

Pour faciliter l'accès de toutes les populations à l'éducation, MAIF met à la disposition de la société civile de nombreux outils de sensibilisation au handicap.

[maif.fr/solutionseducatives](http://maif.fr/solutionseducatives)

### > Diffuser la connaissance et promouvoir la solidarité

#### • Partenaire de la culture et du sport

En tant qu'entreprise à mission, MAIF joue un rôle actif dans la cité en organisant ou en soutenant de nombreux événements à portée éducative et citoyenne, en lien avec son sociétariat. Assureur de référence des établissements et des événements culturels, elle soutient le domaine de la culture. Créatrice du Prix MAIF pour la sculpture, elle soutient des événements majeurs comme les Rendez-vous de l'histoire de Blois, Nuit Blanche, Jazz in Marciac, et des lieux – comme le Futuroscope – autour d'animations sur la prévention des risques. Sur le terrain de l'éducation, son domaine de prédilection depuis sa création, elle est partenaire de la Cité des sciences et de l'industrie (Cité des enfants), du Salon de l'éducation, ou encore de l'association Solidarité laïque. Dans le monde du sport, elle est proche de l'Union nationale du sport

scolaire et de nombreuses fédérations : athlétisme, basket-ball, aviron, volley, canoë-kayak, triathlon... et à travers son programme Sport Planète, elle utilise le sport comme un levier essentiel de la protection de l'environnement.

#### • Soutien aux initiatives citoyennes

Le Fonds MAIF pour l'éducation (FME) finance des initiatives d'intérêt général en faveur de l'éducation pour tous et du partage de la connaissance. Chaque année, il organise un concours distinguant celles et ceux qui s'investissent au niveau local dans des actions éducatives, sociales et solidaires. Depuis sa création, le FME a accompagné près de 300 projets partout en France. Son soutien financier annuel s'élève en moyenne à 260 000 euros, auxquels s'ajoute le financement de l'appel à projets (47 500 euros en 2021).

[entreprise.maif.fr/fonds-maif-education](http://entreprise.maif.fr/fonds-maif-education)

## 1.4 - Susciter les échanges et le débat d'idées

Laique, apolitique et pour la confrontation des idées, MAIF prend la parole dans le débat public et s'attache à favoriser les rencontres et les échanges. Les réunions publiques qu'elle organise, son soutien à la presse et sa présence active sur les réseaux sociaux contribuent à susciter la réflexion et à entretenir le dialogue sur des sujets de société.

### > Un nouveau lieu de rencontre

Le 10 mai 2021, Station MAIF a ouvert ses portes en gare de Rennes. Ouvert à tous, il approfondit des thèmes comme la protection de l'environnement ou la lutte contre les fractures sociales.

La Fabrique de l'événement accompagne ce mouvement en proposant, dans toute la France, des rencontres autour de thèmes chers à nos publics.

#### La Fabrique de l'événement, ce sont :

- > 459 événements ;
- > 25 554 participants (14 163 en présentiel et 11 391 en distanciel).

# 1 - Les droits de l'homme

## La mort, si on en parlait ?

Cette initiative inédite du groupe VYV et de MAIF a souhaité briser le tabou et questionner le sujet de la mort dans la société contemporaine. Trois éditions (2019, 2020, 2021), réunissant au total 34 000 participants, ont proposé un espace de dialogue et de partage d'expérience autour de conférences et d'ateliers. Plusieurs dimensions de la mort sont explorées : les croyances et les rites, le deuil, le numérique, la solidarité intergénérationnelle...

### > Un dialogue constructif sur les réseaux sociaux

MAIF est présente depuis 2015 sur Facebook et Twitter via les comptes institutionnels @MAIF, sur lesquels elle privilégie la conversation et le partage d'informations et de conseils. Sur ces comptes accessibles à tous, elle met la lumière sur les initiatives portées par l'entreprise et invite à la discussion. Elle écoute autant qu'elle prend la parole. Outre la page Facebook Apprendre et la page Éducation parents-profs, l'écosystème social media MAIF comprend désormais les comptes Facebook, Twitter et Instagram du MAIF Social Club, espace culturel et d'expériences pour envisager une autre société, situé à Paris. Ils relaient les actualités du lieu et permettent d'échanger avec ceux qui souhaitent expérimenter les nouveaux usages et créer collectivement les services de demain. Par ailleurs, MAIF a créé en 2020 un compte Instagram #SportPlanete pour valoriser son engagement dans le sport écoresponsable.

## 1.5 - Appuyer les initiatives en faveur d'un monde meilleur

Nous apportons notre soutien à ceux qui s'investissent pour faire progresser les causes sociétales et environnementales. Nous encourageons ces initiatives auprès du public pour amener les citoyens à agir à leur tour de manière très concrète et contribuer ainsi au mieux vivre-ensemble.

### > MAIF Avenir

MAIF Avenir, fonds de capital innovation du groupe MAIF, investit dans des start-up technologiques dont l'ambition est de développer des solutions en faveur d'un progrès individuel, collectif et durable.

MAIF Avenir est un fonds à capital perpétuel à horizon long, doté par MAIF d'une capacité d'investissement de 250 M€.

Créé en 2015, MAIF Avenir est le premier fonds d'investissement en capital innovation français à s'être engagé sur le chemin de l'entreprise à mission.

MAIF Avenir accompagne des entreprises technolo-

giques « mission-driven », c'est-à-dire dont la mission infuse et informe les décisions stratégiques et opérationnelles.

En 2021, le fonds a investi dans Golem.ai (intelligence artificielle pour améliorer la gestion de la relation client ou de la conformité réglementaire), Expensya (gestion des notes de frais et des dépenses non stratégiques), Edflex (plateforme d'agrégation et de curation de contenus de formation) et Mayday (bases de connaissance pour les services clients).

## La raison d'être de MAIF Avenir

Convaincus que seule une **attention sincère portée à l'autre et au monde** permet de garantir un réel mieux commun, nous la plaçons au cœur de chacun de nos engagements et de chacune de nos actions.

Pour que l'innovation serve un progrès à la fois individuel, collectif et durable, nous investissons et nous nous engageons aux côtés des entreprises qui développent des solutions pour **améliorer la vie des personnes et des organisations et qui cherchent à affirmer leur rôle social et environnemental**.

Nous affirmons notre préférence pour une **performance économique de long terme** et nous recherchons le **meilleur alignement des intérêts** de nos parties prenantes.

Le fonds vise prioritairement les start-up qui apportent des réponses à des enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux, et il privilégie les dirigeants qui souhaitent assumer une responsabilité d'entreprise. Cette transformation en entreprise à mission a conduit MAIF Avenir à prendre quatre engagements concrets vis-à-vis de ses parties prenantes :

- soutenir le développement de produits et services innovants qui présentent une réelle utilité pour les personnes ;
- accompagner la progression de l'impact social et environnemental positif des entreprises de son portefeuille ;
- rechercher le meilleur alignement des intérêts de l'ensemble des parties prenantes ;
- chercher à démontrer le lien positif entre recherche d'impact social et environnemental et performance économique. MAIF Avenir a, par exemple, investi dans Certideal, plateforme e-commerce de smartphones

reconditionnés. La start-up favorise le développement de l'économie circulaire sur le marché des produits électroniques. Depuis sa création, Certideal a évité l'émission de 14 700 tonnes de CO<sub>2</sub>. Le fonds accompagne également Ulule, leader européen du *crowdfunding*, en dons avec contreparties (plus de 40 000 projets financés depuis sa création), dont la mission est de donner à chacun le pouvoir de contribuer financièrement à un monde plus solidaire et durable.

[MAIF Avenir](#)

### > MAIF Impact

MAIF Investissement social et solidaire est devenu MAIF Impact en mars 2021, avec l'ambition de tripler ses investissements et de démultiplier son impact.

Ce fonds d'investissement pour l'innovation sociale et sociétale de MAIF a bénéficié d'une augmentation de capital de 16 millions d'euros en mars 2021, passant de 24 à 40 millions d'euros.

MAIF Impact souhaite investir environ 5 millions d'euros par an, sur la période 2021-2030, dans des projets innovants générant un impact social, sociétal ou environnemental positif. Les nouveaux investissements de MAIF Impact (investissements directs, indirects ou prêts) sont guidés par quatre objectifs :

- contribuer à l'égalité des chances ;
- développer de nouvelles formes d'entraide ;
- faire grandir l'économie circulaire et solidaire ;
- participer au développement de la finance solidaire.

En 2021, MAIF Impact a notamment investi dans les start-up Kelbongoo (solution logistique de produits fermiers en direct de producteurs locaux), Plume (applications d'écriture créative), Mobidys (solution technologique qui adapte les livres numériques aux jeunes lecteurs dys) et LemonTri (solution pour les entreprises de recyclage et de tri).

[MAIF Impact - Entreprise MAIF](#)

### > L'engagement solidaire des salariés, mandataires ou élus

MAIF facilite l'engagement solidaire de ses collaborateurs en leur proposant plusieurs dispositifs répondant aux envies et aux capacités de chacun. Les dons monétaires sont facilités via l'arrondi sur salaire ou sur les indemnités. Depuis 2015, ils ont permis de collecter plus de 419 500 euros au bénéfice d'associations (mouvement Habitat et Humanisme, Aide Afrique, Le Rire médecin, SOS Villages d'enfants, Secours populaire français, Fondation AP/HP...). Les incertitudes liées à l'évolution de la crise sanitaire n'ont pas permis de relancer les habituelles actions de bénévolat de proximité ou à l'international. Cependant, le groupe MAIF s'est doté d'un dispositif de sport/activités physiques santé, MAIF Mou', en parte-

nariat avec United heroes, qui a permis aux salariés, aux mandataires et aux élus de se remettre en mouvement au bénéfice de deux causes solidaires en 2021 :

- en juin 2021, 1 214 salariés, mandataires et élus se sont joints au premier challenge solidaire MAIF Mou'. En participant à des entraînements sportifs via le site United heroes, les acteurs MAIF ont fait grimper le montant d'une cagnotte destinée aux étudiants précairisés par la crise sanitaire. 10 000 euros ont ainsi pu être reversés au Secours populaire pour financer des actions de solidarité ;
- du 15 novembre au 10 décembre 2021, le défi sportif Téléthon a fait appel à la mobilisation des salariés, des mandataires et des élus, et a permis le versement d'une cagnotte de 10 000 euros au profit de l'AFM Téléthon.

## 1.6 - Investir de façon responsable

MAIF est le premier assureur français à avoir signé, en 2009, les Principes pour l'investissement responsable posés par l'Organisation des Nations unies et s'est dotée d'une charte d'investissement responsable.

### > Une charte pour l'investissement responsable

MAIF s'engage à :

- intégrer des placements responsables dans toutes les classes d'actifs dans lesquelles elle investit ;
- contrôler et informer régulièrement sa direction, ses administrateurs et ses sociétaires au sujet de l'avancement de sa démarche d'investissement socialement responsable (ISR) ;
- promouvoir l'engagement de ses partenaires financiers vis-à-vis de l'investissement responsable ;
- dialoguer avec l'ensemble de la communauté financière pour favoriser l'intégration des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance dans le monde de la gestion.

### > Obligations d'États : une analyse ISR pour tous les investissements

MAIF privilégie pour ses investissements les États dont la sécurité, le contrôle de la corruption et le développement humain sont jugés suffisants, et qui ont aboli la peine de mort dans leur Constitution. Cette éligibilité des États est mise à jour chaque année sur la base des rapports produits notamment par les Nations unies, l'ONG Amnesty International et la Banque mondiale. Les investissements directs dans les obligations d'État ou d'agences publiques ont représenté environ 24 % des placements financiers MAIF en 2021. La démarche ISR est appliquée à 100 % des investissements.

# 1 - Les droits de l'homme

## > Obligations d'entreprises : une analyse fine

MAIF s'engage à ne pas financer directement les entreprises qui ne respecteraient pas les dix principes du Pacte mondial des Nations unies, les marchands d'armes, les producteurs de tabac, les entreprises dépassant les seuils d'exclusion du charbon thermique et des autres énergies fossiles. Sa démarche d'évaluation extra-financière s'appuie sur l'analyse de la façon dont les entreprises gèrent leurs enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance. Elle est réalisée par les analystes ISR internes, qui s'appuient sur les études de l'agence ISS ESG. Cette analyse extra-financière a pu être appliquée à 96 % des obligations d'entreprise, représentant 39 % des placements financiers MAIF.

## > Gestion déléguée : un haut niveau d'exigence

Le groupe MAIF confie la gestion d'une part significative de ses actifs financiers (environ 30 %) à un panel de sociétés de gestion, principalement françaises et européennes. Il les incite fortement à développer leur prise en considération des enjeux ESG et Climat dans leurs décisions d'investissement. Ainsi, un questionnaire extra-financier est adressé à chaque entrée en relation avec une société de gestion, et est renouvelé chaque année. Une analyse systématique de la démarche ISR des fonds est également réalisée en amont de chaque investissement, afin de prendre en considération l'effectivité de leur alignement avec les engagements du groupe MAIF. Cette analyse est complétée par un questionnaire spécifique climat pour chaque fonds en portefeuille.

## > Une démarche toujours plus responsable

MAIF demande à toutes les sociétés de gestion avec lesquelles elle travaille de mettre en place une démarche d'investissement responsable, à travers l'adhésion aux Principes pour l'investissement responsable des Nations unies ou la formalisation d'une politique. 99 % des actifs investis à travers des fonds d'investissement ont pu être confiés à des sociétés de gestion ainsi engagées. À partir de 2023, celles qui ne répondront pas à au moins l'une de ces conditions ne seront plus éligibles à de nouveaux investissements du groupe MAIF. Pour concilier performance financière et engagement sociétal, et gérer ses actifs aux mieux des intérêts à long terme de ses sociétaires, MAIF améliore en permanence sa démarche d'investisseur responsable et fait évoluer sa stratégie d'investissement. En 2021, elle a renforcé sa stratégie climat, avec l'adoption d'une exclusion des énergies fossiles non conventionnelles et du pétrole, et elle a augmenté la part verte de ses investissements, portée à 7 %.

## 1.7 - Épargner de manière solidaire

MAIF a lancé une gamme de solutions d'épargne intégralement responsable et solidaire, incluant l'Assurance vie Responsable et Solidaire, le livret Épargne autrement et le Fonds d'investissement de proximité solidaire. Elle s'est saisie de la loi Pacte pour aller plus loin dans l'épargne retraite, et a lancé son nouveau Plan d'épargne retraite responsable et solidaire, le premier du marché 100 % socialement responsable, tant dans son fonds en euros que dans ses unités de compte. Ainsi, MAIF propose à ses sociétaires des produits d'épargne solidaires, qui donnent aux particuliers la possibilité de placer leur argent en accord avec leurs convictions, en générant un bénéfice non seulement financier, mais aussi humain et sociétal.

## > Partenaire de France Active...

Depuis 2018, MAIF est membre du conseil d'administration de France Active, financeur solidaire pour l'emploi. Au côté de ce partenaire de longue date, elle promeut l'entrepreneuriat social et collecte, grâce à son contrat d'assurance vie, à son plan d'épargne retraite et à ses fonds d'investissement de proximité, l'épargne solidaire permettant de faire émerger des initiatives locales et de créer des emplois.

## > ... et de Finansol

Afin de développer la finance solidaire et, à travers elle, le soutien aux entreprises à forte utilité sociale et environnementale (accès à l'emploi, lutte contre le mal-logement, transition écologique...), MAIF a noué un partenariat avec l'association Finansol et siège à son conseil d'administration. Points d'orgue de cette collaboration, la Semaine de la finance solidaire et les Grands prix de la finance solidaire (coorganisés par le journal *Le Monde*) mettent chaque année en lumière le rôle que chacun peut jouer dans l'instauration d'une finance utile, équitable et raisonnée.

## > Le livret d'épargne solidaire MAIF : un impact tangible

Pour qu'épargner devienne un acte responsable, MAIF a créé le livret Épargne autrement. Développé en partenariat avec Socram Banque, son label Finansol en garantit la solidarité et la transparence. L'épargnant accepte d'abandonner 25 % de ses intérêts (en option 1 % de ses versements) au profit du Fonds solidaire MAIF, qui reverse la somme à quatre associations solidaires. Celles-ci ont bénéficié en 2021 de 159 431 euros de dons.

• **Les Doigts Qui Révent** conçoit des albums tactiles illustrés permettant l'accès à la lecture des enfants déficients visuels. Ils sont fabriqués en France par des personnes en difficulté (insertion, Esat...) et des béné-

voles. En 2021, l'association a produit 2 865 livres jeunesse (environ 7 heures de travail manuel par exemplaire), dont quatre nouveaux titres tact-illustrés, et elle a organisé trente interventions de sensibilisation au handicap visuel.

• **L'Association de la fondation étudiante pour la ville** (Afev) permet aux étudiants de s'engager dans des actions de solidarité pour lutter contre les inégalités dans les quartiers populaires, notamment en accompagnant des collégiens en difficulté scolaire. Plus de 3 378 collégiens ont bénéficié d'un accompagnement individuel réalisé par autant d'étudiants mentors. 832 jeunes en colocation solidaire ont mené des actions pour et avec les habitants du quartier où ils résident.

• **France Active** et le programme Pacte Création Jeunes lancé en 2020 soutiennent les entrepreneurs de moins de 26 ans. L'association adapte son accompagnement aux problématiques que ces jeunes rencontrent, afin qu'ils puissent structurer financièrement leur projet d'entreprise et se lancer sans contrainte. L'opération Coup de jeune sur l'engagement offre un appui financier supplémentaire aux plus engagés d'entre eux. En 2021, le Pacte Création Jeunes a soutenu 479 projets, ce qui a permis la création ou la consolidation de près de 801 emplois.

• **Handi'chiens**, association reconnue d'utilité publique, éduque et remet gratuitement des chiens d'assistance à des enfants et des adultes en situation de handicap moteur ou souffrant de troubles psychocomportementaux, afin de favoriser leur autonomie et de contribuer au lien social. Les fonds récoltés ont permis la formation et la remise gratuite de trois chiens (l'éducation d'un chien sur deux ans s'élève à 15 000 euros).

## > Le contrat Assurance vie Responsable et Solidaire

Produit phare de l'épargne MAIF, le contrat Assurance vie Responsable et Solidaire exprime les engagements pris par le groupe en matière d'investissement durable. Il répond à la forte attente de sociétaires désireux de donner du sens à leur épargne. Pour que ces derniers puissent compter sur des placements performants tout en ayant un impact positif sur la société, MAIF recherche des investissements à la fois sûrs et éthiques, favorables à l'emploi, à l'inclusion et à la transition écologique. En finançant un monde plus durable, elle contribue à maîtriser le niveau de risque des placements, donc à améliorer leur résultat.

[maif.fr/assurance-vie](http://maif.fr/assurance-vie)

## • Des placements labellisés solidaires

Le contrat Assurance vie Responsable et Solidaire géré par MAIF VIE permet d'investir sur :

- un fonds sécurisé en euros géré de manière responsable, labellisé par Finansol en décembre 2020 ;
- des fonds en unités de compte ISR et solidaires, dont Insertion Emplois Dynamique, qui a permis sur les cinq dernières années de contribuer au financement de plus de 1 370 entreprises solidaires et à la création de plus de 54 700 emplois, dont plus de 13 600 au bénéfice de personnes en difficulté (*source France Active 2021*). Le contrat Assurance vie Responsable et Solidaire propose quatorze unités de compte qui bénéficient toutes sans exception d'un label garant de la démarche d'investissement socialement responsable. Parmi elles, deux unités de compte bénéficient également du label Finansol. En 2021, nos contrats Assurance vie Responsable et Solidaire et Plan d'épargne retraite Responsable et Solidaire se sont enrichis d'un fonds labellisé Greenfin pour son financement de projets favorisant la transition écologique et énergétique, le fonds MAIF Rendement vert.

## > Unité de compte MAIF Impact social : fléchage vers l'humain

Une transition énergétique réussie s'appuie également sur une transition sociale juste, une dimension qui apparaît comme le parent pauvre de l'approche extra-financière. MAIF Impact social fait le choix d'investir dans une croissance soucieuse de l'humain et du progrès social. Avec OFI Asset Management, l'un des leaders de la gestion ISR du marché français, MAIF a créé ce fonds permettant aux sociétaires de placer leur épargne dans des entreprises dûment sélectionnées pour leur engagement tangible en la matière. « Nous avons mis en place notre propre analyse multidimensionnelle, explique Béryl Bouvier Di Nota, gérante du fonds chez OFI AM. Nous appliquons aux entreprises un filtre ESG et nous calculons leur score d'impact social, lequel s'appuie sur cinq piliers : l'intention et la mission, la qualité des conditions de travail, le progrès social, le partage de la valeur ajoutée, l'inclusion sociale. Nous regardons de près la cohérence entre l'ambition sociale de la société et la gestion effective de ses capitaux et de ses ressources. » Ces problématiques, alimentées par les crises sociales et sanitaires, pointent les défis majeurs de l'égalité des chances, de l'accès à l'emploi, à la formation, au numérique, de la répartition de la valeur, de la transparence fiscale, des risques de la mondialisation et de la délocalisation. Le fonds vise une bonne rentabilité, les entreprises à impact social se distinguant par de bonnes pratiques et un potentiel de meilleure performance sur le long terme.

# 2

## Les normes internationales du travail

➔ **PRINCIPE N° 3**: les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.

La liberté d'association implique le respect du droit de tous les employeurs et de tous les travailleurs de constituer, librement et volontairement, et de rejoindre des groupes pour la promotion et la défense de leurs intérêts professionnels. Les travailleurs et les employeurs ont le droit de mettre en place, rejoindre et exécuter leurs propres organisations sans ingérence de l'État ou de toute autre entité. Tous, y compris les employeurs, ont le droit à la liberté d'expression et d'opinion, y compris sur le thème des syndicats – à condition que l'exercice de ce droit ne porte pas atteinte au droit d'un travailleur à la liberté d'association. Pour être en mesure de prendre une décision libre, les travailleurs

ont besoin d'un climat exempt de toute violence, de pressions, de crainte et de menaces. La liberté d'association implique la possibilité pour les employeurs, les syndicats et d'autres représentants des travailleurs, de discuter librement des questions au travail afin de parvenir à des accords qui sont mutuellement acceptables. La négociation collective se conçoit comme l'activité ou le processus qui a pour but la conclusion d'un accord ou d'une convention collective. Elle permet de définir les conditions de travail et de régler les relations entre employeurs, salariés et les organisations qui les représentent.

*Par la localisation quasi exclusivement française de ses activités, MAIF n'est pas exposée aux risques énoncés dans les trois premiers principes cités ici*

➔ **PRINCIPE N° 4**: les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toutes formes de travail forcé ou obligatoire.

Le travail forcé ou obligatoire désigne tout travail ou service exigé d'un individu sous la menace d'une peine quelconque et pour lequel il ne s'est pas proposé volontairement lui-même. Fournir salaire ou autre rémunération à un travailleur ne signifie pas nécessairement que le travail ne soit pas forcé ou obligatoire. Le travail doit être donné librement et les

employés devraient être libres de quitter leur travail conformément aux règles établies. Si, en principe, les entreprises fonctionnant légalement n'ont pas recours à des pratiques de travail forcé, elles peuvent cependant y recourir indirectement, par l'intermédiaire de sous-traitants.

## 2 - Les normes internationales du travail

### ➔ PRINCIPE N°5 : les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.

Le travail des enfants est une forme d'exploitation qui constitue une violation d'un droit de l'homme reconnu et défini par les instruments internationaux. La communauté internationale et presque tous les gouvernements ont aboli le travail des enfants. Le travail des enfants est un travail qui porte atteinte au développement physique, social, mental, psychologique et spirituel de l'enfant, dans la mesure où il intervient à un âge trop précoce. Ce travail prive l'enfant de son enfance, précisément, et constitue une atteinte à sa dignité. L'enfant concerné est également privé de toute éducation, et peut être séparé de sa famille. Tout enfant n'allant pas au terme de l'enseignement fondamental risque de rester analphabète, de ne jamais acquérir de compétences qui lui permettraient d'exercer un emploi et de contribuer au développement d'une société économique moderne.

On peut dire par conséquent que le travail des enfants engendre des travailleurs sous-qualifiés ou non qualifiés et qu'il est préjudiciable à l'amélioration de la population active sur le plan professionnel. Les conventions de l'Organisation internationale du travail (convention n° 138 sur l'âge minimum, convention n° 182 sur les pires formes de travail des enfants) fournissent un cadre pour les législations nationales et demandent qu'il soit fixé un âge minimum pour travailler : en règle générale, il a été fixé à 15 ans, et correspond à la fin de la scolarité obligatoire. Néanmoins, les normes internationales distinguent ce qui constitue un travail acceptable ou inacceptable pour les enfants à différents âges et durant les étapes de leur développement. L'âge minimum pour les travaux dangereux est plus élevé : 18 ans pour tous les pays.

### ➔ PRINCIPE N°6 : les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.

La discrimination dans l'emploi consiste dans le fait de traiter les gens différemment en raison de caractéristiques qui ne sont pas liées à leur mérite ou aux compétences inhérentes à l'emploi. Dans la législation nationale, ces caractéristiques comprennent généralement : la couleur de la peau, le sexe, la religion, l'opinion politique, l'ascendance nationale, l'origine sociale, l'âge, le handicap, l'affiliation syndicale et l'orientation sexuelle. Toutefois, le principe 6 permet aux entreprises d'envisager des motifs supplémentaires où la discrimination dans l'emploi et la profession peut se produire.

La discrimination peut se produire dans différentes situations telles que :

- le recrutement ;
- la rémunération ;
- les heures de travail et de repos, les congés payés ;
- la maternité ;
- la sécurité de l'emploi ;
- l'affectation de poste ;
- l'évaluation du rendement et de l'avancement ;
- la formation et les opportunités ;
- les perspectives d'emploi ;
- la sécurité sociale ;
- la sécurité et la santé au travail.

La non-discrimination dans l'emploi signifie simplement que les employés sont sélectionnés sur la base de leur capacité à faire le travail et qu'il n'y a aucune distinction, exclusion ou préférence fondée sur d'autres motifs. La discrimination affecte l'individu concerné au niveau professionnel et personnel.

### 2.1 - Les instances représentatives du personnel

MAIF entretient un dialogue social intense avec les organisations représentatives du personnel, auxquelles elle accorde des moyens importants, allant au-delà des obligations légales en la matière.

#### > Un comité social et économique accompagnant la stratégie

L'accord relatif à la transformation des instances représentatives du personnel et à l'exercice du droit syndical a été signé en 2018 par cinq des six organisations syndicales, représentant 85 % des voix. Il a permis de rénover le modèle de représentation du personnel, en l'adaptant au fonctionnement et à la stratégie de la société. Le comité social et économique MAIF (CSE) est composé de 28 élus titulaires, en charge du suivi économique et social ainsi que de la conduite des œuvres sociales. Sept commissions spécialisées animent le dialogue social en matière de prévention (commission Santé sécurité et conditions de travail) ou accompagnent la stratégie de l'entreprise dans le cadre de la transformation numérique (commission transformation digitale) et de la qualité de l'activité assurance (commission qualité et performance). Relais d'information entre les salariés et le CSE, 122 représentants de proximité sont désignés par le CSE dans quatorze régions.

#### > Dix accords collectifs signés en 2021

En 2021, le comité social et économique a disposé d'un budget global (œuvres sociales et fonctionnement) de 5,94 millions d'euros. Il s'est réuni trente-cinq fois. La commission paritaire de négociation s'est réunie trente-trois fois. Dix accords collectifs ont été signés, parmi lesquels l'accord relatif à l'intéressement, l'accord relatif à la négociation annuelle obligatoire au titre de l'année 2021, l'accord relatif à la reconnaissance mutuelle au sein de l'entreprise et l'accord en faveur de l'insertion et du maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés.

### 2.2 - La direction des Richesses humaines innove

MAIF est reconnue depuis plusieurs années dans le palmarès Capital des meilleurs employeurs. Pour la première fois en 2021, elle intègre le classement des trente entreprises préférées des Français, tous secteurs confondus. Elle est en outre en deuxième position du secteur Assurance du même palmarès.

#### > Reconnaissance mutuelle

Le 13 juillet 2021, MAIF et quatre organisations syndicales (CAT, CFDT, CFE-CGC et UNSA) ont signé l'accord Reconnaissance mutuelle.

L'accord rénove plusieurs dispositifs RH importants, relatifs à la mobilité interne, à la politique de rémunération et au développement professionnel.

Le premier enjeu de l'accord est d'offrir plus de perspectives de carrière et de dynamiser la mobilité. Le second enjeu, intimement lié, est de valoriser la contribution individuelle et collective.

L'idée est de mieux reconnaître la contribution des salariés à la réussite de l'entreprise.

#### > Les savoir-être MAIF au cœur du modèle social

L'attention à l'autre et les savoir-être sont au cœur de notre stratégie d'entreprise à mission. La politique RH s'est emparée de cette ambition. Elle met en œuvre les outils permettant à chaque salarié d'être reconnu individuellement et collectivement, et de constater l'impact de son engagement. Un référentiel commun de savoir-être a été diffusé en 2020, afin que tous les acteurs internes disposent des mêmes repères. Des ateliers d'acculturation aux marqueurs comportementaux ont été mis en œuvre dans l'ensemble de l'entreprise. Fin décembre 2021, 7 800 salariés (soit 99 % de l'effectif cible) avaient suivi la première session de ces ateliers.

Pour continuer à impulser et à ancrer les témoignages d'attention sincère au travail, les marqueurs comportementaux ont commencé à intégrer, depuis septembre 2021, les dispositifs RH de recrutement, de mobilité interne et de formation (dans le cadre des modules sur le *feedback* et sur le courage managérial).

#### > Des parcours et des outils internes au plus près des besoins

Les politiques RH (recrutement, gestion des compétences, évaluation, carrière et mobilité, formation...) sont soutenues par des dispositifs et des pratiques innovants, qui s'adaptent aux nouvelles réalités du travail, s'appuient sur l'écoute des collaborateurs et des méthodes de design de l'expérience. À titre d'exemple, en 2021 :

- mobilité interne : possibilité pour le collaborateur de faire savoir qu'il est en recherche de nouvelles opportunités professionnelles au sein MAIF en mettant à jour son profil pour se faire connaître, de candidater en interne de manière simplifiée et d'être ensuite informé des différentes étapes de sa candidature ;
- télétravail : autonomie donnée aux collaborateurs, après accord de leur manager, de générer en ligne leur

## 2 - Les normes internationales du travail

avenant de télétravail, qui spécifie le nombre de jours réalisables par mois ;  
– arrivée dans l'univers MAIF : mise en place d'une plateforme d'échange ouverte aux futurs collègues tout juste recrutés pour qu'ils communiquent des documents et obtiennent des informations clés avant leur arrivée.

### > Le numérique au service du développement des compétences

La crise sanitaire a bouleversé le monde de la formation, jusque-là à 90 % en présentiel. L'offre de formation a été repensée pour être dispensée en distanciel chaque fois que possible. Des webinaires et des classes virtuelles ont vu le jour grâce aux possibilités offertes par les outils collaboratifs. La plateforme *e-learning* a vu sa fréquentation croître de façon importante grâce à une proposition étoffée de modules d'autoformation.

Ces nouvelles modalités de formation, si elles ont permis d'assurer la continuité de la formation des nouveaux arrivants en période de confinement, répondent également à de nouveaux besoins de nos apprenants (modules plus courts, choix du moment de formation, moins de déplacements).

### > Accompagner les transformations

Pour engager tous les collaborateurs dans la transformation de l'entreprise, de ses métiers et de sa culture, différents accompagnements leur ont été proposés : formation à l'assurance de personnes, parcours sur l'agilité autour des rôles, postures et méthodes, accompagnement en lien avec la transformation culturelle (comportements, *feedback*...).

### 2.3 - L'égalité professionnelle femmes-hommes fait l'unanimité

MAIF, au-delà de la seule égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, a signé début 2021 un accord en faveur de l'égalité professionnelle au sens large, assurant ainsi à chacun la même égalité des chances et de traitement : faire en sorte que les individus disposent des mêmes opportunités et des mêmes chances de développement social, indépendamment de leur origine sociale ou ethnique, de leur sexe, de leur âge, de leur état de santé, de leur handicap... Ce nouvel accord (2021-2023), qui permet d'appréhender la diversité dans son sens le plus large, a été ratifié à l'unanimité par les organisations syndicales MAIF (CAT, CFDT, CFE-CGC et CGT, FO, UNSA). Il s'inscrit dans la continuité des précédents accords relatifs à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, et à la volonté, au-delà des

obligations en matière d'égalité femmes-hommes, de jouer un rôle élargi dans la promotion de la mixité et l'égalité professionnelle. L'objectif est de garantir une équité de traitement vis-à-vis de personnes qui font parfois l'objet de discriminations.

#### > Des engagements ambitieux

##### • Le recrutement : plus de mixité

Si le taux des effectifs féminins MAIF est encore supérieur à celui constaté dans le secteur d'activité par la Fédération française de l'assurance, MAIF poursuit ses engagements pour qu'un rééquilibrage s'opère vers plus de mixité hommes-femmes dans les différentes classes et familles de métiers. Pour ce faire, elle s'appuie sur la recherche de nouvelles sources de candidatures, et sur l'élargissement des profils comme principaux leviers. L'entreprise vise un taux de recrutement masculin d'au moins 33 % sur les classes 3 et 4, qui constituent la plupart des embauches. En 2012, 27,2 % de l'effectif était masculin sur ces deux classes contre 30,5 % fin 2021. L'entreprise souhaite par ailleurs promouvoir un recrutement inclusif, en s'engageant à :

- diversifier le sourcing pour s'ouvrir à tous les candidats ;
- évaluer les seules compétences requises ;
- assurer une égalité de traitement de tous les candidats ;
- former les équipes de recrutement à la non-discrimination.

##### • La rémunération : égalité salariale

L'entreprise s'engage à respecter le principe d'égalité salariale entre les femmes et les hommes. La rémunération à l'embauche et son évolution durant la carrière doivent être uniquement fondées sur les compétences de la personne, son expérience professionnelle, son ancienneté, sa formation, son niveau de responsabilité, son implication et sa contribution aux résultats obtenus.

##### • La promotion professionnelle des femmes cadres

En 2021, la part de femmes cadres au sein de la classe 5 est de 58 %, de 47 % sur la classe 6, et de 41 % sur la classe 7.

##### • L'activité professionnelle et la vie familiale

L'accord d'entreprise crée les conditions pour que les congés liés à la parentalité soient sans incidence sur le déroulement de carrière.

MAIF renforce notamment son accompagnement des familles monoparentales en facilitant l'accès à une mobilité géographique (proposition de prise en charge supplémentaire du forfait d'aide au déménagement et/ou de l'attribution de jours supplémentaires d'absence, rémunérés en cas de déménagement).

Des indicateurs de suivi sont présentés chaque année en comité social et économique par la commission Formation, accompagnement et égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, lors de l'examen de son rapport annuel.

#### > L'index Pénicaud

Cet index, calculé par l'entreprise, issu de la loi Avenir professionnel, exhorte les entreprises à mesurer leurs avancées en matière d'égalité salariale femmes-hommes, au travers de cinq indicateurs objectifs. La loi demande la publication de la note obtenue. En 2021, MAIF a obtenu une nouvelle fois l'excellent score de 94/100.

### 2.4 - L'emploi des personnes en situation de handicap : une progression constante

L'inclusion et le maintien en milieu professionnel des personnes en situation de handicap sont des axes fondamentaux de l'engagement sociétal MAIF en faveur de la diversité. Ils s'appuient sur les dispositions du cinquième accord triennal signé avec les partenaires sociaux pour la période 2022-2024. Depuis la signature d'un premier accord en 2010, le taux d'emploi de personnes en situation de handicap a été doublé, passant de 3,16 % à 6,62 %. Le nombre de salariés relevant de la déclaration obligatoire d'emploi des personnes handicapées a été multiplié par 2,5. Cette évolution constante témoigne de la vitalité de la politique handicap de l'entreprise et de la mobilisation d'un ensemble d'acteurs internes sur le sujet.

#### > Des engagements probants

L'accord handicap 2022-2024 s'articule autour de quatre axes fondamentaux :

- l'embauche et l'insertion de personnes en situation de handicap ;
- l'accueil, le maintien dans l'emploi et la dynamisation des parcours professionnels ;
- la sensibilisation et la formation de l'ensemble des salariés aux questions relatives au handicap ;
- le renforcement de partenariats locaux et nationaux avec des entreprises ou associations du secteur adapté et protégé.

Nous accompagnons également les salariés parents et/ou les conjoints d'une personne en situation de handicap, afin de les aider à concilier contraintes personnelles et vie professionnelle. Ce soutien passe par l'octroi d'aides financières, par l'aménagement des horaires de travail, par des autorisations d'absence pour les salariés parents

ou les conjoints de personnes handicapées nécessitant des soins particuliers. Sur la période du précédent accord 2019-2021, 68 nouveaux salariés ayant la qualité de travailleurs handicapés ont intégré l'effectif MAIF. Sur cette même période, une centaine de collaborateurs en activité ont été reconnus travailleurs handicapés.

#### > Une sensibilisation continue

MAIF sensibilise ses salariés au handicap au travers de plusieurs dispositifs numériques, afin de mieux faire connaître les engagements de l'entreprise, les leviers d'intégration et d'accompagnement mis en place pour les collègues bénéficiant de l'accord handicap et de l'obligation d'emploi. Ces actions participent à l'acculturation de l'ensemble du corps social sur le handicap au travail et sa reconnaissance. MAIF a également mis à jour son dispositif de formation à destination des managers. Les enjeux de diversité et d'inclusion ainsi que les ambitions et moyens de l'accord handicap sont mis en avant par la direction des Richesses humaines. Des ateliers animés par la Mission handicap complètent un apprentissage en ligne. Enfin, l'entreprise a mis à disposition des élus et des membres des instances représentatives du personnel un parcours en ligne sur les fondamentaux du handicap au travail et sa prise en charge.

### 2.5 - L'alternance : accueillir et bien accompagner les jeunes

Depuis plusieurs années, nous développons notre politique en matière d'alternance. En 2021, plus de 400 alternants faisaient partie de l'effectif de l'entreprise. Nous poursuivons nos multiples partenariats avec l'université de Toulouse, de Niort, avec les instituts de formation de la profession de l'assurance (Ifpass) situés à Paris, Lyon et Marseille, et avec de nombreux lycées locaux pour les BTS Assurance ou Négociation et Relation client. Pour les Bac + 2, les filières métiers de destination sont la vente (BTS Négociation et Relation client) et la gestion de sinistre (BTS Assurance). Les master 2 en Droit des assurances alimentent également cette filière. Nous veillons particulièrement à la qualité de la formation et de l'accompagnement de nos alternants. Leur formation initiale est identique à celle des personnes recrutées en CDI ou en CDD. Depuis 2014, l'entreprise a mis en place une communauté des alternants MAIF, avec des parcours d'intégration dédiés. Les tuteurs sont formés pour mener à bien leur mission d'accompagnement. MAIF obtient depuis 2018 le label HappyTrainees, qui certifie la qualité de l'accompagnement et des missions proposées aux alternants et stagiaires reçus en entreprise.

## 2 - Les normes internationales du travail

### 2.6 - La gestion des temps partiels, au diapason des choix de vie

Nous nous sommes engagés à porter une attention particulière aux demandes de temps partiel, afin de garantir la meilleure articulation possible entre les nécessités de l'activité professionnelle et les choix de vie des salariés (temps partiel conventionnel, temps parental...). Pour accompagner les seniors dans une transition sereine entre activité professionnelle et retraite, toute demande de temps partiel de leur part est acceptée. De plus, cotisations sociales et patronales aux régimes de l'assurance vieillesse sont maintenues comme s'ils travaillaient à temps plein, afin de ne pas voir diminuer leurs futures pensions de retraite.

### 2.7 - La qualité de vie au travail et la prévention des risques

En 2020, MAIF a signé son troisième accord relatif à la qualité de vie au travail pour la période 2021-2023. Les deux précédents accords ont posé les grands principes qui irriguent les pratiques de l'entreprise, dans le cadre d'une démarche ambitieuse et durable envers tous les acteurs :

- l'accompagnement des transformations de l'entreprise ;
- l'accompagnement des salariés en situation de fragilité ;
- la prévention des risques professionnels ;
- la conciliation vie professionnelle-vie personnelle ;
- l'accompagnement des victimes de violence ;
- la promotion du bien-être et du travail en bonne santé.

#### > Des dispositifs enrichis

Le dispositif de médiation-retour au dialogue mis en place pour réguler les situations de tension démontre chaque année son efficacité, tant sur le plan préventif que curatif. Notre nouvel accord enrichit par ailleurs le dispositif de reprise d'activité suite à une longue absence, par l'envoi d'un courrier de mise en relation avec l'assistante sociale du travail. Une nouvelle grille d'analyse d'impacts a été élaborée afin d'assurer la prise en compte de l'activité réelle lors des projets de transformation et d'y faire face. En matière d'agissement sexiste et de harcèlement sexuel, la professionnalisation des acteurs et la mise en place d'un processus de saisine au sein de l'entreprise permet un accompagnement renforcé des victimes. Une plateforme de soutien psychologique et un dispositif de gestion de crise suite à un événement traumatique complète la démarche.

#### > Des outils d'écoute et d'évaluation

Lancé en septembre 2020, le baromètre des salariés s'est pleinement déployé en 2021. Tous les quatre mois, il invite l'ensemble des collaborateurs à répondre de façon anonyme à une courte enquête sur une dizaine de sujets liés à la qualité de vie au travail.

Il recueille 70 % de répondants et 12 000 commentaires spontanés à chaque enquête.

#### > La confiance au quotidien

Le principe du droit à l'erreur ou plus exactement, le droit à l'apprentissage, est réaffirmé. Le management par la confiance est conforté par des actions personnalisées d'accompagnement des managers.

#### > Pour la transformation culturelle de l'entreprise

MAIF privilégie la construction d'environnements de travail favorisant la coopération, la dynamique de l'action collective et la convivialité. Elle investit dans des programmes d'accompagnement à la transition numérique, dans l'amélioration de l'expérience utilisateur et collaborateur et de l'ergonomie des interfaces et des espaces de travail. Tous les projets majeurs de conception d'applicatifs métiers ont bénéficié de l'intervention d'ergonomes.

#### > Le déploiement du télétravail

En 2021, MAIF est entrée dans une nouvelle ère : celle d'une organisation hybride à grande échelle, mêlant présentiel et distanciel. Après plus d'un an où le distanciel a prévalu, puis un retour sur site progressif et maîtrisé à partir de l'été, l'avenant à l'accord Oser relatif au télétravail, signé en juillet 2020, a été déployé depuis septembre 2020. 70 % des salariés du groupe, soit 5 203 personnes, ont, à cette date, signé un avenant leur permettant de travailler depuis chez eux jusqu'à douze jours par mois, 76 % de ces avenants portant sur un télétravail huit à douze jours par mois.

#### > Le droit à la déconnexion

Le numérique offre aux salariés un accès libre aux outils professionnels, sans limitation possible par l'employeur. Les acteurs ont été sensibilisés à l'importance du respect de temps de déconnexion pour la prévention des risques professionnels. Des mesures concrètes nourries des travaux de la commission santé, sécurité et conditions de travail (CSSCT) ont été proposées. La question est traitée également sous l'angle de la santé publique, dans le cadre de la lutte contre les addictions numériques.

#### > Concilier vie professionnelle et vie personnelle

Dans l'accord relatif à la qualité de vie au travail et l'accord inhérent à l'égalité professionnelle, MAIF renforce ses engagements auprès de plusieurs publics :

- les seniors peuvent bénéficier de l'aménagement de leur fin de carrière via un temps partiel. Une formation spécifique les renseigne sur les conditions de départs à la retraite ;
- les parents de jeunes enfants bénéficient de soixante places en crèche et ont accès à la plateforme de services à domicile Mes solutions family. Les horaires de travail sont aménagés pour les femmes enceintes. Une prime de garde d'enfant est octroyée jusqu'à l'âge de 11 ans ; le congé parentalité (congé paternité et d'accueil de l'enfant) est complété de six journées d'absence supplémentaires rémunérées ;
- pour les aidants familiaux, l'accord prévoit d'informer les salariés sur leurs droits et sur les dispositifs existants, afin de les inciter à se faire connaître pour mieux se faire accompagner.

#### > Des actions de santé publique

Des actions et campagnes de prévention sur des thématiques de santé publique sont animées chaque année :

- le Moi(s) sans tabac : des sessions d'échange accompagnent les salariés souhaitant arrêter de fumer. Plus largement, sur l'intranet, l'ensemble des salariés est sensibilisé à la question ;
- le Moi(s) minéral : des actions de communication sont menées tout le mois de janvier sur des thématiques telles que la prévention des addictions ou la lutte contre la sédentarité ;
- la campagne annuelle de vaccination antigrippale a profité à près de 300 salariés en 2021 ;
- des collectes de sang ont régulièrement lieu au sein de l'entreprise.

#### > La sécurisation des trajets routiers

Outre des actions en faveur des grands rouleurs et un module *e-learning* sur la sécurité des trajets domicile-travail, MAIF anime au sein de l'entreprise des événements en rapport avec la Semaine de la prévention routière et de la mobilité. Ils sont destinés à sensibiliser les salariés à l'écoconduite, la fatigue, l'alcool au volant et à présenter les alternatives à l'utilisation du véhicule. Par ailleurs, MAIF a activement contribué au lancement de l'association SRE79 (Sécurité routière entreprises des Deux-Sèvres).

## 2.8 - Des actions sur plusieurs fronts

### > De l'insertion vers l'emploi

Dans le cadre de son action en faveur de l'inclusion et de l'égalité des chances, MAIF a créé en 2021 :

- un nouveau campus à Aix-en-Provence. Chaque année, il prépare des étudiants et candidats en reconversion professionnelle à l'obtention du certificat de qualification professionnelle spécialisé en relation clientèle assurance (un titre professionnel reconnu par l'ensemble des entreprises du secteur de l'assurance française et par l'État) ;
- un campus d'alternants gestionnaires juridiques à Labège, près de Toulouse, en partenariat avec l'université Toulouse 1 Capitole. Les étudiants se forment au métier de juriste d'entreprise.

### > L'intergénérationnel

En raison de l'allongement des carrières, plusieurs générations collaborent au sein d'une même équipe. Forte de ce constat, l'entreprise a entrepris des actions telles que :

- la sensibilisation au management intergénérationnel ;
- la conduite d'actions à destination des seniors et des juniors, dont les besoins professionnels sont potentiellement différents. À ce titre, un diagnostic senior a été réalisé en 2021 afin de mieux connaître les attentes et les besoins de cette population. Ainsi, une politique senior renforçant l'égalité et l'épanouissement professionnel tout au long de la carrière va pouvoir être définie. La politique de recrutement des jeunes se poursuit par l'embauche de jeunes en CDI, CDD, contrats d'alternance ou stages.

### > L'accompagnement des victimes de violences familiales et conjugales

Un dispositif spécifique est proposé depuis plusieurs années aux salariés MAIF pour apporter une attention particulière à ce phénomène social complexe.

# 3

## L'environnement

➔ **PRINCIPE N°7**: les entreprises sont invitées à appliquer une approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement.

Le principe de précaution introduit par le principe 15 de la Déclaration de Rio de 1992 stipule que « pour protéger l'environnement, des mesures de précaution doivent être largement appliquées par les États selon leurs capacités. En cas de risque de dommages graves ou irréversibles, l'absence de certitude scientifique absolue ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures

effectives visant à prévenir la dégradation de l'environnement » Ce principe implique l'application systématique d'une évaluation, d'une gestion et d'une communication au sujet des risques. Lorsqu'il y a un soupçon raisonnable de préjudice, les décideurs doivent faire preuve de précaution et considérer le degré d'incertitude qui résulte de l'évaluation scientifique.

➔ **PRINCIPE N°8**: les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.

Le chapitre 30 de l'Agenda 21 publié lors du Sommet de la Terre de Rio en 1992 énonce le rôle des entreprises et de l'industrie dans l'agenda du développement durable. La Déclaration de Rio affirme que les entreprises ont la responsabilité de s'assurer que leurs propres activités ne causent pas de dommages à l'environnement. La société attend des entreprises qu'elles soient des actrices bénéfiques à la communauté. Les

entreprises ont l'obligation de veiller à ce que leurs activités ne portent pas atteinte à l'environnement des communautés locales. Des prises de position publiques, des coalitions d'acteurs, une participation à la sensibilisation des populations (collaborateurs, parties prenantes) permettant un changement de paradigme sont autant de bonnes pratiques en la matière.

➔ **PRINCIPE N°9**: les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Les technologies respectueuses de l'environnement, telles qu'elles sont définies dans l'Agenda 21 de la Déclaration de Rio, se doivent de protéger l'environnement, d'être moins polluantes, d'utiliser les ressources de manière durable, de recycler et de traiter

leurs déchets. Ces technologies, qui peuvent prendre la forme d'un savoir-faire, d'une procédure, d'un produit, d'un service..., comprennent une variété de procédés de production plus propres, ainsi que des solutions de prévention et de surveillance.

## 3 - L'environnement

**Parce que des réponses durables au défi environnemental ne pourront être apportées qu'au prix d'un engagement soutenu des entreprises aux côtés des institutions et des citoyens, le groupe MAIF s'investit sur tous les fronts pour maîtriser son empreinte écologique. Sa démarche est globale et transverse, de la réduction des émissions carbone de ses activités à la sensibilisation du grand public. Le plan d'action pluriannuel a pour objectif de créer un impact environnemental positif sur les sociétaires, sur les acteurs internes et la société dans son ensemble.**

Les conclusions du sixième rapport du Giec (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat), dont une première version a été publiée mi-2021, sont alarmantes : le dérèglement du climat touche toutes les régions du monde et il ne cesse de s'intensifier.

En tant qu'assureur militant, MAIF travaille historiquement à contribuer à une société plus responsable. L'entreprise est notamment connue pour ses engagements en faveur d'une société plus verte, solidaire et inclusive.

Fidèle à ses engagements, MAIF s'est attachée à mesurer son impact environnemental et à réduire ses émissions de CO<sub>2</sub>. L'entreprise aide aussi ses parties prenantes à se décarboner et à financer la transition et la résilience climat. Plusieurs études ont été menées afin de mesurer l'intensité de son exposition aux périls climatiques actuels et futurs ; elle a aussi renforcé ses actions de prévention, tout en incitant l'État à encourager les entreprises dans leur transition écologique.

### 3.1 - Cinq principes d'action

#### > À travers le métier d'assureur

MAIF entend être un acteur écoresponsable à travers son cœur de métier, l'assurance :

- en intégrant la dimension environnementale dans ses offres ;
- en soutenant la recherche sur les risques climatiques.

#### > À travers le métier d'investisseur

En 2021, MAIF a rejoint la Net Zero Asset Owner Alliance, lancée en septembre 2019 par un consortium d'investisseurs sous l'égide des Nations unies. Cette initiative engageante a pour principal objectif de faire converger tous les détenteurs d'actifs vers une contribution à la neutralité carbone à l'horizon 2050, à travers la décarbonation des portefeuilles d'investissement. Elle constituera également un soutien à la mise en œuvre de la stratégie Climat du groupe en conduisant l'entreprise à se fixer des objectifs intermédiaires tous les cinq ans.

#### > En tant qu'entreprise responsable

Transparente sur ses pratiques, MAIF évalue son empreinte par des bilans carbone et fait en sorte à tous les niveaux d'améliorer son impact écologique :

- à travers ses achats ;

- dans le domaine informatique ;
- en maîtrisant sa consommation énergétique ;
- en veillant à une gestion vertueuse des déchets ;
- en optimisant les déplacements ;
- en communiquant régulièrement sur ces enjeux...

Soucieuse de limiter son empreinte carbone, MAIF a renforcé ses actions visant à réduire l'impact environnemental de son parc immobilier.

MAIF a engagé en 2021 un plan d'évaluation ESG (Environnement, social, gouvernance) de son parc en pleine propriété, afin de manager son activité immobilière selon des indicateurs de performance environnementale.

La démarche concerne les 65 sites en pleine propriété de MAIF. Elle est inspirée du label ISR (pour les investissements financiers), et permettra de comparer la performance ESG de son parc immobilier avec celle d'autres structures comparables, mais également entre sites ayant une activité similaire. Les résultats des premiers audits l'aident à cibler les actions et les investissements prioritaires.

En 2021, 35 sites ont été évalués (soit 54 % du parc).

Ces évaluations sont complétées par des démarches de certification environnementale des bâtiments :

- pour les travaux lourds, et afin de garantir un haut niveau de performance environnementale des bâtiments rénovés (certification HQE Rénovation du MAIF Social Club à Paris et certification HQE BD du site Paris université) ;
- pour des bâtiments en exploitation, afin de garantir la qualité de la gestion des immeubles (certification HQE Exploitation du siège social obtenu en 2020 et maintenue en 2021, trois sites ont été certifiés BREEAM in use en 2021).

Ces démarches permettent d'améliorer en continu les performances environnementales du parc MAIF en exploitation. En 2021, 57 % du parc MAIF en pleine propriété était certifié selon un référentiel de performance environnementale.

#### > Impliquer toutes les parties prenantes

MAIF pilote sa politique :

- en associant les acteurs internes ;
- en suivant et en mesurant sa performance environnementale ;

- en impliquant ses collaborateurs du réseau et du siège, ses sociétaires, ses militants, ses fournisseurs et ses partenaires.

#### > Être un acteur engagé dans la cité

MAIF ancre les comportements écologiquement vertueux dans tous ses métiers et activités :

- en sensibilisant au changement climatique ;
- en incitant à adopter des comportements plus respectueux de l'environnement ;
- en agissant aux côtés de ses partenaires et prestataires.

### 3.2 - L'énergie : place à la sobriété et aux sources renouvelables

#### > Favoriser les énergies vertes

##### • Par le soutien à des entreprises et porteurs de projets contribuant à la transition énergétique

Pour favoriser l'énergie en circuit court, MAIF soutient depuis 2017 le développement d'Enercoop, fournisseur français d'électricité entièrement coopérative et renouvelable. Via sa filiale MAIF Impact, le groupe a participé à la levée de fonds réalisée par Enercoop pour accélérer sa croissance. Ce soutien a permis de déployer dans les délégations MAIF des ateliers ouverts à tous, pour apprendre à maîtriser sa consommation et contribuer au développement des énergies renouvelables dans le pays.

MAIF soutient également Énergie partagée. Ce mouvement citoyen accompagne et finance des projets de production d'énergie renouvelable, maîtrisés par les habitants et les collectivités locales. Entre autres, l'installation de grappes photovoltaïques. Un dispositif d'assurance complet accompagne et protège les porteurs de projets, de la création de la structure jusqu'à la production d'électricité. MAIF prend part à la promotion de ce mouvement auprès des collectivités territoriales sociétaires. Depuis 2018, MAIF Impact a investi dans Dorémi, qui promeut la rénovation énergétique des habitats, et dans Gecco, start-up récupérant de l'huile de friture pour la transformer en biocarburant.

##### • En opérant la transition pour son propre parc immobilier

MAIF recourt à de l'énergie verte pour les besoins de son activité. D'un côté, elle déploie des installations de production photovoltaïque en autoconsommation sur ses bâtiments. Elles produisent de l'électricité depuis des panneaux solaires placés sur toiture ou sur ombrière. Leur production est directement consommée par MAIF.

En 2021, l'entreprise détenait cinq centrales en production et six en cours de réalisation.

D'un autre côté, elle achète de l'énergie verte via ses contrats de fourniture (énergie couverte par des garanties d'origine). Consciente que le dispositif des garanties d'origine est insuffisant pour accélérer le développement des énergies renouvelables, MAIF fait également le choix de contractualiser avec des fournisseurs engagés pour le développement de ces énergies. Par sa stratégie d'achat et de sélection de ses fournisseurs, MAIF contribue à la transition énergétique. Ainsi, en 2021, les sites MAIF d'Île-de-France (environ 40 localisations) étaient sous contrat tripartite de fourniture d'électricité avec le producteur d'énergies renouvelables Akuo et le fournisseur Plüm. MAIF Social Club Paris était fourni par Enercoop, et les autres sites étaient sous contrat de fourniture traditionnelle avec garantie d'origine.

#### > Des sites moins énergivores

##### • Réduire l'empreinte carbone des sites MAIF

MAIF a également mis en place un système de management de l'énergie certifié Iso 50 001 depuis 2017. La totalité du parc immobilier d'exploitation est ainsi managé selon des indicateurs de performance énergétique. Chaque année, MAIF constate l'amélioration continue de ses résultats (bilan 2021 : – 14,1 % par rapport à 2015).

La politique énergétique du groupe se traduit par des actions concrètes : rénovation des systèmes de chauffage/climatisation et d'éclairage, emploi de nouvelles technologies d'analyse pour optimiser les consommations, intégration de critères d'achat dans le choix des matériels et sensibilisation des acteurs.

#### > Réduire l'empreinte énergétique des déplacements des collaborateurs

MAIF agit à la fois sur les déplacements professionnels et les déplacements domicile-travail des collaborateurs.

##### • Déplacements professionnels

###### Politique voyage

MAIF confirme sa volonté d'améliorer son impact carbone en réduisant les émissions de CO<sub>2</sub> des déplacements professionnels par la définition d'une politique de déplacement. Cette politique prévoit une hiérarchisation des modes de déplacement pour prioriser les modes les moins émissifs : visioconférences > train > véhicule location ou autopartage > véhicule de fonction > véhicule personnel > avion. Elle est accessible par tous les salariés dans l'intranet du groupe.

## 3 - L'environnement

### • Flotte de véhicules de fonction et de service

#### Véhicules de fonction

Pour limiter l'impact de la flotte des véhicules de fonction, l'entreprise a adopté en 2020 une nouvelle politique mobilité favorisant les véhicules à faible émission. Les bénéficiaires ne peuvent choisir que des véhicules peu émissifs (émission moyenne en parc de 102 g de CO<sub>2</sub>/par km ; norme NEDC).

#### Véhicules de service

La flotte MAIF compte vingt-trois véhicules de service. Ils sont progressivement remplacés par des véhicules électriques (neuf à date).

### • Déplacements domicile-travail

Pour les déplacements domicile-travail, MAIF encourage les collaborateurs à la mobilité douce et à la réduction des émissions carbone liées à leurs déplacements par :

- des campagnes de communication et de sensibilisation aux mobilités douces ;
- la prise en charge à 100 % des abonnements de transports en commun des collaborateurs ;
- le déploiement du télétravail (avec des forfaits jusqu'à 12 jours/mois) et d'outils de visioconférence ;
- la prise en charge d'une indemnité kilométrique vélo (0,30 €/km plafonnée à 200 €/an/collaborateur) ;
- la mise à disposition de vélos à assistance électrique sur le siège pour les trajets domicile-lieu de travail, ainsi que pour les trajets professionnels ;
- la mise à disposition de bornes de recharge électriques sur le siège afin d'inciter les collaborateurs à l'acquisition d'un véhicule électrique.

Une démarche de révision des plans de mobilité employeur s'est engagée en 2021 ainsi que la création de nouveaux plans de mobilité pour les sites de plus de cinquante collaborateurs, soit trente-sept sites éligibles au total. Avec cette démarche, MAIF réduit les émissions carbone liées aux déplacements des collaborateurs grâce à de nouvelles modalités adaptées aux besoins exprimés.

### 3.3 - Les risques environnementaux

#### > Réduire la vulnérabilité

MAIF met à la disposition de tous des dossiers d'information incitant à la prévention des risques d'origine naturelle ou technologique. À consulter en ligne : nos dossiers inondations, tempêtes, avalanches et séismes. [maif.fr/risques-majeurs](http://maif.fr/risques-majeurs)

Pour favoriser la transition énergétique, le contrat d'assurance habitation MAIF couvre les équipements de développement durable, comme les panneaux solaires. Suite à un sinistre habitation, elle prend en charge le coût de mise en conformité aux normes en vigueur au jour de la reconstruction (normes thermiques, parasismiques, conditions de reconstruction en zone inondable, nouvelles règles imposées par les Bâtiments de France...) à hauteur de 10 % du montant total des travaux de reconstruction ou de remise en état.

#### > Prévenir les catastrophes grâce à la recherche

De par sa nature, l'activité MAIF n'affecte pas gravement l'environnement par des rejets dans l'air, l'eau ou le sol. En revanche, sa qualité d'assureur l'expose aux risques climatiques. Depuis 1989, la Fondation MAIF pour la recherche a financé plus de trente projets sur la prévention des risques naturels. Leurs rapports s'adressent à tous, comme LastQuake, l'application qui alerte sur la survenance de tremblements de terre et de tsunamis. D'autres sont destinés aux gestionnaires de collectivités territoriales situées en zone sismique, pour les aider dans leur politique de prévention. Deux projets en cours portent sur la prévention des inondations.

#### > Encourager l'entraide

Dispositif solidaire porté par l'association Prévention MAIF, PréVEntraide est une plateforme collaborative numérique ouverte à tous. Elle met à disposition de tous des contenus informatifs et préventifs sur les risques, et elle facilite la mise en œuvre d'un réseau local d'entraide gratuit en cas d'événement majeur. L'année 2021 a vu le lancement de l'espace prévention des risques majeurs sur la plateforme PréVEntraide et la mise en place de plusieurs partenariats.

[preventraide.fr](http://preventraide.fr)

### 3.4 - L'assurance de la mobilité évolue

La mobilité est en profonde mutation (production industrielle et usages des véhicules, contexte réglementaire, financement). MAIF a repensé ses offres d'assurance, notamment, en 2021 :

- lancement de l'assurance auto au kilomètre, avec sa filiale Altima Assurances ;
- proposition de tarifs avantageux l'assurance des véhicules propres, véhicules électriques et autres véhicules hybrides ;
- mise en place d'une politique de développement plus

offensive concernant les engins de déplacement personnel motorisés (EDPM), à l'instar des trottinettes, des gyropodes, hoverboards ou monoroues. Nous accompagnons les besoins de nos sociétaires dans ce domaine : soit plus de 15 000 véhicules de ce type assurés.

Nous couvrons également les risques de vol et de casse des vélos à assistance électrique en tous lieux, en option (Assurance Habitation Jeunes, Assurance Habitation formule 2) ou en inclusion (Assurance Habitation formule 3).

#### > Un pack auto responsable

Pour encourager ses sociétaires dans une démarche plus verte, MAIF propose un pack auto responsable, qui comprend le financement de l'achat d'un véhicule de marque française électrique, hydrogène ou de Crit'air 1 (véhicules hybrides rechargeables...), et une assurance tous risques adaptée. 150 euros sont remboursés sur le premier mois de leasing, et un stage d'écoconduite est offert pour apprendre les bons gestes de la conduite économique.

### 3.5 - La biodiversité au centre des attentions

Nos espaces verts font l'objet d'une attention particulière. Les jardiniers du siège social ont obtenu le label ÉcoJardin grâce à l'utilisation de méthodes et d'outils préservant la biodiversité. Par exemple :

- une gestion différenciée des espaces et un entretien zéro phyto ;
- le choix de plantes spécifiques, peu gourmandes en eau ;
- l'utilisation d'un matériel adapté : brosse désherbeuse autoportée, tondeuse mulching... ;
- la création de zones de jachère et d'un écopâturage sur deux sites niortais, l'installation d'hôtels à insectes... ;
- l'exploitation de ruches sur le site de Niort et de Labège depuis 2021 et l'installation de nichoirs.

Par ailleurs MAIF est attentive à limiter l'artificialisation des sols. La mutuelle construit rarement, mais en 2021, lorsqu'elle a dû créer son nouveau data center, elle a fait le choix de l'implanter en lieu et place d'un ancien entrepôt plutôt que sur une surface naturelle.

### 3.6 - Une consommation d'eau limitée

MAIF souhaite préserver la ressource en eau et agit pour réduire ses consommations. L'équipe des espaces verts, en particulier, supprime

progressivement l'arrosage de ses sites. Sur le siège social, lorsque l'arrosage est rendu nécessaire (pour les jeunes plants), l'eau est puisée directement dans la rivière avoisinante. Les plantes peu consommatrices d'eau sont privilégiées depuis 2015. Un plan de comptage d'eau a été déployé en 2021 et permet aux équipes techniques d'identifier d'éventuelles surconsommation et de déployer un plan de réduction.

### 3.7 - Déchets : une démarche très volontariste

#### > Recyclage systématique et limitation des déchets à la source

Pour réduire sa production de déchets et améliorer leur taux de valorisation, MAIF mène une démarche de tri systématique. La collecte et le recyclage des déchets de bureau (papiers, bouteilles, canettes et cartons) ont été confiés à l'entreprise Recygo, dans le cadre d'un contrat national. La totalité de ces déchets sont recyclés sur le territoire français, après un premier traitement par l'entreprise d'insertion Nouvelle attitude. Les Ateliers du Bocage, entreprise de réinsertion située à proximité du siège social et partenaire MAIF depuis plus de vingt-cinq ans, recyclent le matériel informatique et téléphonique usagé du groupe, ainsi que les cartouches d'encre, les ampoules et les piles. La totalité des déchets issus de l'épluchage et des restes alimentaires produits au restaurant du siège sont orientés vers une filière locale de méthanisation, produisant du biogaz utilisé comme énergie renouvelable.

Sur un site parisien, la nourriture non consommée du restaurant d'entreprise est proposée sous forme de paniers afin de limiter les biodéchets.

Toujours dans la même optique, l'entreprise supprime progressivement les produits à usage unique. Ainsi, depuis 2019, des mugs et des verres ont remplacé les gobelets jetables. Des actions de sensibilisation associent l'ensemble des acteurs internes. Emblématique, la distribution à l'ensemble des collaborateurs et mandataires du conseil d'administration d'un contenant réutilisable aux couleurs du nouveau logo a permis d'éviter l'utilisation de bouteilles en plastique.

Afin de réduire le volume de bidons jetés, et dans un souci de limiter l'usage de produits de synthèse, MAIF déploie sur ses sites de grande taille des procédés permettant, à partir de l'eau du réseau, de fabriquer des produits de nettoyage sur place (électrolyse, ozonisation)..

#### > Des investissements ciblés

Via sa filiale MAIF Impact, le groupe contribue au développement du zéro déchet. En 2020, il a investi dans Ma

## 3 - L'environnement

Bonne Étoile, (spécialiste des contenants alimentaires réutilisables), dans AUUM, (start-up proposant aux entreprises une solution de nettoyage pour lutter contre l'usage unique des gobelets), ainsi que dans MyGreenGo (consigne en verre pour la restauration en entreprise et dans la grande distribution) et dans Lemon Tri (solution de tri et de recyclage pour les entreprises).

[mabonneetoile.eco](http://mabonneetoile.eco) - [auum.com](http://auum.com)  
[laconsignegreengo.com](http://laconsignegreengo.com) - [lemontri.fr](http://lemontri.fr)

### > Des actions mobilisatrices

Partenaire de Surfrider Foundation Europe depuis 2017, MAIF incite à la protection des océans et encourage ses sociétaires à participer ou à organiser des collectes de déchets. 1 175 m<sup>3</sup> de déchets (soit 35 conteneurs) ont été collectés en 2021 par plus de 63 000 volontaires. Depuis janvier 2021 et l'ouverture d'un espace dédié à Sport Planète sur la plateforme de financement participatif Ulule, MAIF propose de :

- mobiliser ses communautés pour mettre en avant une initiative qui vous tient à cœur (côté porteur de projet) ;
- soutenir un projet qui vous séduit : vous serez ce qu'on appelle un contributeur.

Et pour aller un peu plus loin, les premiers appels à projets du Prix MAIF Sport Planète ont été lancés en 2021. Ouvert à tous les porteurs de projets alliant sport et préservation de l'environnement, il valorise les initiatives et apporte un soutien financier aux meilleures d'entre elles.

### Le Resto s'engage

La démarche engagée en 2019 sur le siège niortais s'est poursuivie avec des résultats significatifs :

- reconduction de la garantie Mon resto responsable ;
- obtention de la certification Écocert niveau 1 en cuisine ;
- doublement de la part de produits bio en deux ans (de 14 à 25 %), la part des produits locaux (approvisionnement autour de 150 km) passant de 34 à 51 % ;
- outre les partenariats habituels avec les producteurs, nouvelles pratiques permettant un impact territorial plus engagé : achat de bêtes entières auprès des éleveurs, soutien grâce à une valorisation des surplus de production...

À partir de 2022, les axes de travail porteront sur la sensibilisation de nos différents publics à l'impact de l'alimentation sur le réchauffement climatique, la végétalisation de l'assiette, l'innovation en termes de partenariats avec nos producteurs et la généralisation de nos démarches auprès des autres restaurants MAIF.

### 3.8 - L'économie circulaire : rien ne se perd, tout se transforme

Pour une société collaborative plus respectueuse de l'environnement, MAIF œuvre au côté de nombreux partenaires, dont le Réseau français des fablabs et la Fondation des Repair cafés. Elle organise des ateliers au sein de structures locales et dans ses délégations conseil avec Zero Waste France ou encore le Réseau des étudiants pour une société écologique et solidaire (Résés). Elle encourage la fabrication responsable en favorisant l'usage de chutes de matériaux, de déchets et de matières recyclées ou recyclables. Elle soutient ainsi depuis 2018 le concours Oui are makers (qui met en lumière des actions créatives), la Fête des Possibles (mobilisation de milliers de citoyens concernés par les jardins partagés), les Repair cafés, les fablabs, les Amap... MAIF applique ces principes à la gestion de ses équipements. Par exemple, elle dispose d'une salle d'exposition interne où les mobiliers remplacés pour des besoins métiers sont proposés au réemploi dans d'autres projets d'aménagement. Elle organise des dons de mobilier obsolète aux collectivités ou associations du territoire. Elle remodèle des mobiliers démodés afin de leur donner une seconde vie. Lors de réaménagements de locaux, les équipes techniques MAIF intègrent le réemploi de matériaux dans la conception des travaux (moquette, faux plafond, éclairage...).

Depuis 2020, deux conteneurs à vêtements, installés au siège social, récupèrent les dons textiles des collaborateurs, au profit du réseau Emmaüs.

Dans le cadre de ses engagements environnementaux, MAIF a proposé, dès 2019, d'utiliser des pièces issues de l'économie circulaire pour la réparation des véhicules des sociétaires volontaires. Cette action a été renforcée en 2021, notamment grâce à une campagne publicitaire mettant l'accent sur la lutte contre le gaspillage.

En 2021, dans 10 % des réparations effectuées, on recense l'utilisation d'au moins une pièce issue de l'économie circulaire. Un objectif que MAIF s'était initialement fixé pour 2022. Ce taux atteint 23 % pour les véhicules réparés de plus de huit ans.

Pour faciliter l'approvisionnement de ses réparateurs partenaires, MAIF a fait évoluer son réseau de recycleurs : vingt-six centres de recyclage (en métropole) sont désormais chargés de déconstruire l'ensemble des véhicules quatre roues hors d'usage de plus de huit ans, récupérés suite à un sinistre.

Le recours aux pièces issues de l'économie circulaire est vertueux d'un point de vue écologique, parce qu'il réduit les quantités de matériaux et d'énergie utilisés. Le bénéfice est également social, grâce à la création d'emplois dans les filières de recyclage, et financièrement avanta-

geux : l'utilisation d'une pièce issue de l'économie circulaire génère potentiellement une économie moyenne de 40 % par rapport à celle d'une pièce neuve.

L'usage de pièces issues de l'économie circulaire contribue également au pouvoir d'achat des sociétaires en leur proposant d'utiliser des pièces moins onéreuses. En réduisant le coût de la réparation, le véhicule peut devenir économiquement réparable et permettre au sociétaire de conserver son véhicule.

61 000 voitures ont été réparées avec des pièces issues de l'économie circulaire depuis 2019 (données à fin décembre 2021 sur trois années : 2019, 2020 et 2021).

### 3.9 - Accompagner pour agir

Nous accompagnons de nombreux partenaires investis en faveur de l'environnement. Fondations d'envergure, comme la Fondation Goodplanet, de Yann Arthus-Bertrand, la Fondation pour la nature et l'homme, ou des réseaux associatifs, comme Zéro waste France, Surf-Rider, le Réseau étudiant pour une société écologique et solidaire (Résés). GoodPlanet a fait du Domaine de Longchamp à Paris un lieu d'échange et d'expérimentation dédié à l'écologie et à l'humanisme, gratuit et ouvert à tous. MAIF est mécène depuis 2019 de l'opération « posters objectif développement durable », conçue par la fondation. 65 000 kits (photographies légendées et contenus pédagogiques) ont été distribués gracieusement à toutes les écoles, collèges et lycées et à certaines associations et collectivités, afin de sensibiliser les jeunes aux enjeux du développement durable. Aux côtés de la Fondation pour la nature et l'homme, MAIF soutient deux programmes phares, Génération climat et J'agis pour la nature, pour encourager les jeunes et le grand public à s'engager en faveur de l'environnement. Elle a accompagné également le WWF France dans le lancement de l'appli WAG (We act for good), programme d'écogestes au service de l'action collective.

### > Des conférences grand public

MAIF a donné la parole à des personnalités reconnues pour leur engagement en faveur de l'environnement :

- l'entraide en temps de crise, à Belfort, animée par Pablo Servigne (160 participants) ;
- Cyril Dion a présenté dans trois salles (Blagnac, Marseille, Villeneuve d'Ascq et Amiens) son film *Animal* (1 660 participants) ;
- Gilles Bœuf, spécialiste en biodiversité, est intervenu à la soirée des 10 ans du Fonds MAIF pour l'Éducation à Niort (250 participants).

[entreprise.maif.fr/conferences](http://entreprise.maif.fr/conferences)

### > Favoriser les rencontres

MAIF a organisé tout au long de l'année des conférences et des débats sur l'ensemble du territoire français à destination de nos sociétaires et parfois du grand public. Un large spectre de sujets sociétaux a été abordé, comme à Auxerre, l'événement « Voyage en Autistan » animé par Josef Schovanec qui a réuni 202 personnes, ou encore à Pau, une action animée sur les troubles de l'attention hyperactivité aux problèmes du comportement a eu lieu. En 2021, Robert Voyazopoulos a animé trois actions à Montpellier (132 participants), à Mont-de-Marsan (190 participants) et à Arras (110 participants).

### > Pour une pratique responsable du sport

Pour promouvoir une pratique écoresponsable du sport, le dispositif Sport Planète, créé en 2020, a été renforcé en 2021. Il s'articule autour de trois axes prioritaires :

- aider les organisations sportives à se montrer toujours plus écoresponsables ;
- diffuser les bonnes pratiques auprès du monde sportif ;
- sensibiliser le grand public via des projets portés par des écoaventuriers inspirants, qui allient pratiques sportives (kayak, course à pied) et gestes écoresponsables, comme le plogging (une combinaison de jogging et de ramassage de déchets).

Ces écoaventures, qui viennent compléter les actions menées, sont organisées avec les fédérations et associations sportives comme la Fédération française de basket-ball, l'Éco trail Paris, la Fédération française de volley-ball, la Fédération française d'aviron, le Football écologie France, Trail Runner Foundation...

Le dispositif MAIF Sport Planète est promu par quatre sportifs engagés : Charlotte Bonnet (spécialiste de la nage libre), Céline Dumerç (vice-championne olympique de basket-ball), Justine Dupont (surfeuse de grosses vagues), et Xavier Thévenard (triple vainqueur de l'ultra-trail du Mont-Blanc).

A également été organisé en 2021 un challenge MAIF Sport Heroes, du 15 avril au 15 mai, qui a réuni plus de 10 000 participants, invités à courir et à ramasser le plus de déchets possibles, puis à déclarer en ligne le nombre de kilomètres parcourus, les quantités et les types de déchets collectés.

Les données récoltées ont alimenté la base de données scientifiques de la Surfrider Foundation Europe. Conformément à ses engagements, MAIF a en outre versé un total de 10 000 euros à quatre associations œuvrant pour le zéro déchet et la protection de la planète : Rhône orientation, le programme Éco Off Road des Écoathlètes, SV Planète et l'association Mountain Riders.

[entreprise.maif.fr/sport-planete](http://entreprise.maif.fr/sport-planete)

## 3 - L'environnement

### > Pour un usage maîtrisé des goodies

Une réflexion a été engagée pour limiter la surconsommation et l'impact environnemental des objets publicitaires remis par l'entreprise. En décembre 2020, MAIF a réduit drastiquement son catalogue de goodies à seulement dix objets, rigoureusement sélectionnés sur des bases de responsabilité sociétale de l'entreprise, avec un potentiel de réutilisation et de surcyclage. Des travaux sont en cours afin de proposer des attentions plus expérientielles que matérielles à nos sociétaires et à nos prospects.

### MAIF engagée pour une consommation responsable

L'univers du commerce a également un impact sur le climat. En septembre 2021, MAIF a lancé, en partenariat avec la plateforme de financement participatif Ulule, le site bienoubien.com, avec l'ambition d'en faire, d'ici 2025, la place de marché écoresponsable de référence pour le grand public. Bien ou bien répertorie des produits du quotidien (alimentation, hygiène, mode, papeterie...) socialement responsables. Elle se distingue également comme étant la première plateforme à exiger, dans ses critères de sélection, un double engagement environnemental et social. À savoir : les produits référencés sur la plateforme sont fabriqués en France, et leur fabrication respecte des conditions de travail décentes, sans matières toxiques.

### 3.10 - Investir pour le climat

Par notre politique d'investissement responsable dynamique et exigeante, nous contribuons concrètement à la transition écologique et au repositionnement en ce sens des acteurs économiques.

#### > Une stratégie climat offensive

En tant qu'investisseur institutionnel, MAIF a pris la mesure des enjeux liés au changement climatique et construit en ce sens une démarche adaptée.

En 2020, MAIF a adopté une stratégie climat ambitieuse afin de s'inscrire avec volontarisme dans la trajectoire de l'Accord de Paris, en visant à aligner son portefeuille sur une trajectoire au plus proche d'1,5 °C d'ici 2030. Cette politique a été renforcée en 2021 par la définition d'une stratégie de sortie des énergies fossiles.

Le groupe MAIF se fixe pour objectif de sortir totalement du charbon et des énergies fossiles non conventionnelles d'ici 2030, et du pétrole d'ici 2040. MAIF s'est également

engagée à ne plus financer de nouveaux projets d'exploration et de production de pétrole ou de gaz.

L'adoption de cette stratégie est également l'opportunité pour MAIF de démontrer sa singularité et de contribuer à une transition climatique inclusive, c'est-à-dire attentive aux enjeux sociétaux liés à la transition, tels que son impact sur l'emploi, les territoires ou l'accès à l'énergie. La mise en œuvre de cette stratégie se traduit par un renforcement de notre politique d'exclusion ainsi que par des actions d'engagement auprès de nos parties prenantes.

En 2021, MAIF a rejoint la Net Zero Asset Owner Alliance, lancée en septembre 2019 par un consortium d'investisseurs sous l'égide des Nations unies. Cette initiative engageante a pour principal objectif de faire converger tous les détenteurs d'actifs vers une contribution à la neutralité carbone à l'horizon 2050, à travers la décarbonation des portefeuilles d'investissement. Elle constituera également un soutien à la mise en œuvre de la stratégie Climat du groupe, en conduisant l'entreprise à se fixer des objectifs intermédiaires tous les cinq ans.

#### > Un horizon défini avec une mise en œuvre immédiate

MAIF a pris l'engagement de stopper progressivement ses investissements dans le charbon thermique pour atteindre 0 % en 2030.

Nous ne finançons plus en direct et via nos fonds dédiés :

- les entreprises d'extraction ;
- la construction de nouvelles centrales et infrastructures utilisant le charbon ;
- les entreprises qui produisent plus de 10 % de leur électricité à partir du charbon ;
- les entreprises qui produisent plus de 5 GW à partir du charbon ;
- les entreprises qui réalisent plus de 10 % de leur chiffre d'affaires grâce au charbon.

Concernant les autres énergies fossiles :

Nous excluons de nos investissements en direct et via nos fonds dédiés :

- les entreprises développant de nouveaux projets d'exploration ou de production de pétrole ou de gaz naturel ;
- les entreprises dont plus de 5 % de la production d'hydrocarbures est issue d'énergies fossiles non conventionnelles (pétrole et gaz de schiste, sables bitumineux, forage en Arctique, forage en eaux très profondes) ;
- les entreprises de l'industrie pétrolière ou produisant de l'électricité à partir de pétrole pour plus de 5 % de leur chiffre d'affaires.

Pour 2022, l'objectif de part verte du groupe continue de progresser en passant de 7 à 11 %.

### Le fonds MAIF Transition

En 2019, en partenariat avec le premier producteur indépendant français d'énergie renouvelable et distribuée Akuo Energy, MAIF a créé un fonds d'investissement doté de 50 M€ visant à accompagner la transition agro-énergétique. Ce fonds MAIF Transition a pour objectif de financer conjointement des projets de production d'énergie renouvelable et des projets agricoles biologiques grâce à la technologie de l'Agrinergie® développée par Akuo. Fin 2021, MAIF Transition aura permis de faire transiter 400 hectares en agriculture biologique en confiant à bail du foncier agricole en déprise à des exploitants agricoles, permettant par là-même l'installation de ces derniers. Le développement de projets agrivoltaïques innovants sur ces fonciers, actuellement en cours, est en parfaite cohérence avec l'activité agricole.

MAIF Transition aura aussi investi dans quatre projets photovoltaïques permettant de produire l'équivalent de la consommation électrique de 7 500 foyers.

### 3.11 - Le numérique responsable

Depuis 2019, MAIF plaide en faveur d'un numérique « plus sobre, plus humain et plus propice à l'innovation », dans une tribune publiée dans *Le Monde* et cosignée par Pascal Demurger, aux côtés d'autres responsables entrepreneuriaux et institutionnels (La Poste, CNRS, Métropole de Lyon). Elle a cette année encore continué ses actions pour un numérique plus éthique et responsable en signant la *Charte du numérique responsable* de l'Institut du numérique responsable, et fonde ses actions sur les cinq engagements suivants :

- limiter les impacts environnementaux et la consommation de ressources induites par sa production numérique ;
- développer des offres de services accessibles, inclusives et durables ;
- respecter des pratiques numériques éthiques et responsables ;
- rendre le numérique mesurable, transparent et lisible pour contribuer à la résilience des organisations ;
- favoriser l'émergence de nouveaux comportements et valeurs. En interne, cette attention portée à la responsabilité numérique s'est traduite de différentes manières durant l'année :

- dès mars, des parcours de sensibilisation au numérique éthique ont été définis puis proposés aux collaborateurs de la direction des Systèmes d'information ;
- en termes d'empreinte environnementale, la plupart des imprimantes individuelles ont cédé la place à des copieurs multifonction. Les anciennes imprimantes ont été prises en charge par les Ateliers du Bocage, entreprise adaptée et d'insertion, membre du mouvement Emmaüs. 97 % des machines collectées ont pu être revalorisées. Par ailleurs, 4 080 postes de travail complémentaires et 4 768 combinés téléphoniques ont également été récupérés ;
- entre juillet et septembre, les collaborateurs volontaires ont pu participer à un datathon, visant au nettoyage des mails et fichiers. Une action qui a permis la suppression de 3,37 tonnes de documents, équivalant à plus de 63 000 kilos de CO<sub>2</sub>. Autant d'actions qui permettent à la MAIF d'incarner cette volonté de changement de regard sur le numérique.

# 4

## La lutte contre la corruption

➔ **PRINCIPE N°10**: les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Le dixième et dernier principe du Global Compact des Nations unies concerne la lutte contre la corruption. Adopté en 2004, ce principe engage les participants à éviter la corruption, l'extorsion et d'autres formes de corruption, mais aussi à développer, de manière proactive, des politiques et programmes concrets pour lutter contre la corruption en interne et au sein de leurs chaînes d'approvisionnement. Les entreprises sont également mises au défi de travailler collectivement et de rejoindre la société civile, les agences des Nations Unies et les gouvernements, afin d'atteindre une économie mondiale plus transparente. Pour Transparency International, la corruption est « l'abus de pouvoir à des fins privées ». Cela peut signifier non seulement un gain financier, mais également des avantages non financiers. La corrup-

tion correspond à « une offre ou la réception de tout don, prêt, frais, récompense ou autre avantage, comme une incitation à faire quelque chose qui est malhonnête, illégal ou un abus de confiance dans la conduite des affaires de l'entreprise. » Les lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales définissent l'extorsion de la manière suivante : « La sollicitation de pots-de-vin est l'acte de demander ou d'inciter autrui à commettre un acte de corruption. Il devient extorsion lorsque cette demande est accompagnée par des menaces qui mettent en danger l'intégrité personnelle ou la vie privée de l'acteur impliqué. » La corruption met en danger la réputation d'une entreprise et accroît les risques : juridiques, financiers, etc.

## 4 - La lutte contre la corruption

Qu'il s'agisse d'éthique, de lutte contre la corruption ou encore de prévention des conflits d'intérêts, la déontologie est une préoccupation importante pour MAIF.

### 4.1 - Une organisation interne adaptée

#### > Des référents identifiés

Depuis 2009, la déontologie relève à la MAIF de l'entité Conformité, en charge notamment de la thématique de la corruption. Celle-ci participe au comité de déontologie de France Assureur.

Un administrateur est également référent vis-à-vis de l'ensemble du conseil d'administration en cas de question déontologique.

Rattaché à la direction Relation sociétaire, le pôle Lutte antifraude et antiblanchiment est quant à lui chargé de la politique générale de l'entreprise en matière de fraude externe et de fraude interne.

Il assure le suivi des échanges avec les organismes professionnels qualifiés.

#### > Des obligations pour tous les salariés MAIF

Depuis 2014, un **code de déontologie** est remis à chaque nouveau collaborateur, en annexe du règlement intérieur. Il est perpétuellement disponible sur l'intranet. Des chapitres sont consacrés à la gestion des conflits d'intérêts et à la lutte contre la corruption.

### 4.2 - Une démarche renforcée par la loi Sapin 2

La lutte contre la corruption s'est renforcée avec les travaux de mise en conformité à la loi dite Sapin 2, de décembre 2016. Un plan de prévention et de détection des situations de corruption et de trafic d'influence a été mis en œuvre.

#### > Déploiement d'un plan anticorruption

La MAIF a d'ores et déjà mis en place :

- un code de conduite opposable aux salariés, précisant ce que recouvrent les notions de corruption et de trafic d'influence, décliné pour les administrateurs et les mandataires du conseil d'administration ;
- un dispositif d'alerte en cas de violation des principes du code de conduite ;
- une cartographie des risques de corruption et de trafic d'influence ;
- des sessions de formations : les collaborateurs exposés au risque de corruption sont formés en présentiel. Un *e-learning* plus généraliste a été rendu obligatoire en 2021 pour l'ensemble des collaborateurs du groupe (suivi à 86,74 %).

Sont en cours de finalisation un dispositif de due dili-

gence pour l'évaluation des tiers, une procédure de contrôles comptables et un dispositif général de contrôle.

#### > Lanceurs d'alerte, représentation d'intérêts et bénéficiaires effectifs

D'autres chantiers en faveur de la transparence et de la probité ont découlé de la nouvelle législation. Un dispositif lanceurs d'alerte permettant de signaler une violation grave et manifeste de la loi ou du règlement est accessible sur l'intranet à tous les collaborateurs, y compris occasionnels et extérieurs à l'entreprise. MAIF, ainsi que les dirigeants et salariés ayant des activités de représentation d'intérêts, sont inscrits au registre des représentants d'intérêts de la Haute autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP) et sur le registre de transparence des institutions européennes. MAIF publie annuellement sur le site de la HATVP le rapport de ses activités de représentation d'intérêts. Par ailleurs, elle a actualisé en 2020 sa charte Affaires publiques afin d'y intégrer les obligations de la loi de 2016 et de prendre en compte le cadre européen.

Sur son site corporate, MAIF a ouvert une page dédiée aux affaires publiques et publie depuis 2021 un reporting détaillé de ses démarches de représentation d'intérêts (objectifs, argumentaires, amendements proposés).

[entreprise.maif.fr/enrichir-debat-public](https://entreprise.maif.fr/enrichir-debat-public)

Les **bénéficiaires effectifs** de chaque filiale du groupe MAIF inscrite au Registre du commerce et des sociétés ont été inscrits auprès du greffe du tribunal de commerce, afin d'identifier les personnes physiques exerçant un pouvoir de contrôle.

### 4.3 - La lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme

Un dispositif de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (LCB-FT) est également en vigueur, conformément à l'ordonnance n° 2009-104 du 30 janvier 2009 et ses textes réglementaires d'application aux entreprises d'assurance.

#### > Un dispositif de gestion des risques décliné dans les entités

Le groupe MAIF a mis en place des systèmes d'évaluation et de gestion des risques de blanchiment et de financement du terrorisme appliqués à ses activités en assurance vie (MAIF VIE), en IARD (MAIF personnes physiques, Solutions collectives), ainsi que d'intermé-

dia-tion en opérations de banque et en services de paiement (MAIF Solutions financières).

Pour chaque entité, le dispositif comprend :

- une classification des risques LCB-FT selon une méthodologie groupe, couvrant l'ensemble des activités exercées, mise à jour annuellement ;
- une formation adaptée aux cibles et suivie par la quasi-totalité des personnels concernés ;
- des procédures accessibles, diffusées et mises à jour régulièrement, précisant le cas échéant :
  - les modalités de mise en œuvre de la vigilance,
  - le traitement des personnes politiquement exposées (PPE),
  - le traitement des gels des avoirs,
  - l'obligation de déclaration,
  - l'obligation de formation,
  - l'échange d'informations entre les structures du groupe ;
- des contrôles permanents ;
- des outils pour détecter les personnes politiquement exposées et les individus visés par un gel des avoirs, ainsi que pour déclarer les cas à Tracfin (via le site de téléprocédure Ermes) ;
- des correspondants et déclarants Tracfin ;
- un reporting groupe ;
- un responsable du dispositif groupe.

#### > Des formations généralisées

Quelle que soit la nature de son contrat de travail, toute personne en contact avec les sociétaires (mandataires et salariés des filiales contrats, sinistres, solutions collectives) doit se former à la lutte antiblanchiment par le biais d'un *e-learning*. Depuis 2011, une formation dédiée s'adresse aux personnels concernés par la LCB-FT. Fin 2021, le taux de personnes formées est de 89,36 %.

Les livrets d'épargne solidaire, conçus en partenariat par Socram Banque et MAIF, sont gérés et contrôlés par Socram Banque et distribués par MAIF, et MAIF SOLUTIONS FINANCIÈRES, agissant en qualité d'intermédiaires en opérations de banque et en services de paiement exclusifs de Socram Banque. MAIF SOLUTIONS FINANCIÈRES inscrite sur le registre unique sous le n° 07 031 206 et MAIF inscrite sous le n° 13 005 068 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)).

Ces livrets sont protégés par la Garantie des Dépôts et la Garantie d'État ([www.garantiedesdepots.fr](http://www.garantiedesdepots.fr)).

Le contrat collectif Assurance vie Responsable et Solidaire a été souscrit par MAIF auprès de MAIF VIE, filiale assurance vie de MAIF. Ce contrat, conçu et géré par MAIF VIE, est proposé par MAIF et MAIF SOLUTIONS FINANCIÈRES.

Le contrat collectif PER Responsable et Solidaire a été souscrit par le GERP Futurs Solidaires auprès de MAIF VIE, filiale assurance vie de MAIF. Ce contrat, conçu et géré par MAIF VIE, est proposé par MAIF et MAIF SOLUTIONS FINANCIÈRES.

La valorisation de l'épargne sur des supports en unités de compte est soumise à des fluctuations à la hausse ou à la baisse suivant l'évolution des marchés financiers et présente un risque de perte en capital. Ce risque financier est assumé par l'adhérent.

**MAIF** - société d'assurance mutuelle à cotisations variables - CS 90000 - 79038 Niort cedex 9.

**MAIF VIE** - société anonyme au capital de 122 000 000 € - RCS Niort 330 432 782 - CS 90000 - 79029 Niort cedex 9.

Entreprises régies par le code des assurances.

**GERP Futurs Solidaires (Groupement d'Épargne Retraite Populaire)** - CS 90000 - 79029 Niort cedex 9.

**Fondation MAIF** - fondation reconnue d'utilité publique - 275 rue du Stade - 79180 Chauray.

**Prévention MAIF** - association reconnue d'intérêt général - 275 rue du Stade - 79180 Chauray.

**MAIF AVENIR** - société par actions simplifiée au capital de 250 000 000 € - RCS Niort 799 164 843 - 200 avenue Salvador Allende - 79000 Niort.

**MAIF IMPACT** - société par actions simplifiée au capital de 40 200 000 € - RCS Niort 350 182 416 - 200 avenue Salvador Allende - 79038 Niort cedex 9.

**MAIF SOLUTIONS FINANCIÈRES** - société par actions simplifiée au capital de 6 659 016 € - RCS Niort 350 218 467 - 79038 Niort cedex 9. Intermédiaire en opérations d'assurance, intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement, conseiller en investissements financiers enregistré auprès de la CNCIF et inscrit au registre unique sous le n° 7031206 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)), titulaire de la carte T n° CPI 7901 2016 000 005 310 délivrée par la CCI des Deux-Sèvres et exerçant sous le contrôle de l'ACPR - 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris cedex 09.

**Socram Banque** - société anonyme au capital social de 70 000 000 € - RCS Niort 682 014 865 - 2 rue du 24 Février - CS 90000 - 79092 Niort cedex 9. Mandataire en assurance. N° Orias : 08 044 968 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)). N° identifiant TVA intracommunautaire : FR36 682 014 865.

**Fonds Solidaire MAIF** - fonds de dotation régi par la loi du 4 août 2008 - 200 avenue Salvador Allende - 79000 Niort.

Mes datas et moi est conçu par MAIF en partenariat avec **Reputation Squad** - SAS au capital de 90 000 € - RCS Paris 513676072 - 43 rue Beaubourg - 75003 Paris.

**Altima assurances** - société anonyme au capital de 49 987 960 € entièrement libéré - Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Niort sous le n° 431 942 838, dont le siège social est situé 275 rue du Stade - 79180 Chauray, n° TVA intracommunautaire : 944331942838. Entreprise régie par le Code des Assurances. Autorité chargée des agréments et autorisations d'exercice et du contrôle : Autorité de contrôle prudentiel et de résolution - 4 place de Budapest CS 92459 - 75436 Paris cedex 9.

MAIF Assistance est un service réalisé par Inter Mutuelles Assistance GIE.

**Inter Mutuelles Assistance GIE** - groupe d'intérêt économique au capital de 3 547 170 € - RCS Niort 433 240 991 - 118 avenue de Paris - CS 40000 - 79033 Niort cedex 9.

Assistance scolaire personnalisée et Cap Concours sont conçus par rue des écoles en partenariat avec MAIF.

**rue des écoles** - société anonyme au capital de 4 106 456 € - RCS Paris 429 774 250 - 15 boulevard Bourdon - 75004 Paris.

**Ulule** - société par actions simplifiée au capital social de 253 061 €, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 794 710 830, dont le siège social est fixé au 8 rue Saint-Fiacre - 75002 Paris.

09/2022- Conception et réalisation : Studio de création MAIF.

